

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° de l'acte : 079C20240704

Classification : 8.7 Transports

Le quatre juillet deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au Cinéma Eden 3 à Ancenis-Saint-Géréon, sous la Présidence de Monsieur Maurice PERRION.

**Etaient présent(e)s**

Monsieur Matthieu AVIS  
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL  
Madame Christine BLANCHET  
Monsieur Alain BOURGOIN  
Monsieur Patrick BUCHET  
Madame Martine CATELIN  
Monsieur Jean-Michel CLAUDE  
Madame Anne-Marie CORDIER  
Monsieur Xavier COUTANCEAU  
Monsieur Philippe DELAUNE  
Monsieur Bruno de KERGOMMEUX  
Madame Sonia FEUILLATRE  
Monsieur Daniel GARNIER  
Monsieur Claude GAUTIER  
Madame Sophie GILLOT  
Madame Catherine HAMON  
Madame Isabelle LEAUTE  
Madame Séverine LENOBLE  
Monsieur Luc LEPICIER  
Madame Mireille LOIRAT  
Monsieur Philippe MOREL  
Monsieur Rémy ORHON  
Monsieur Daniel PAGEAU  
Monsieur Arnaud PAGEAUD  
Madame Véronique PEROCHÉAU-ARNAUD  
Monsieur Maurice PERRION  
Monsieur Jean-Yves PLOTEAU  
Monsieur Jacques PRAUD  
Monsieur Henri RABERGEAU  
Monsieur André RAITIERE  
Madame Myriam RIALET  
Monsieur Philippe ROBIN

**Etaient absent(e)s et excusé(e)s avec pouvoir**

Madame Laure CADOREL (pouvoir donné à M Rémy ORHON)  
Monsieur Michel CORMIER (pouvoir donné à M Patrick BUCHET)  
Monsieur David EVAÏN (pouvoir à Mme Catherine HAMON)  
Madame Sophie GUERINEAU (pouvoir donné à Mme Christine BLANCHET)  
Madame Nelly HARDY (pouvoir donné M Alain BOURGOIN)  
Monsieur Philippe JAHAN (pouvoir donné à Mme Isabelle LEAUTE)  
Monsieur Joël JAMIN (pouvoir donné à M Arnaud PAGEAUD)  
Madame Sophie MENOIRET (pouvoir donné à M Philippe MOREL)  
Monsieur Laurent MERCIER (pouvoir donné à M Jacques PRAUD)  
Madame Liliane MERLAUD (pouvoir donné à M Jean-Pierre BELLEIL)  
Monsieur Gilles RAMBAULT (pouvoir donné à Mme Mireille LOIRAT)  
Monsieur Thierry RICHARD (pouvoir donné à M Xavier COUTANCEAU)  
Madame Leïla THOMINIAUX (pouvoir donné à M Daniel PAGEAU)  
Madame Katia VAUMOURIN-TANOE (pouvoir donné à M Daniel GARNIER)  
Madame Valérie VERON (pouvoir donné à M Jean-Yves PLOTEAU)  
Madame Nadine YOU (pouvoir donné à M Maurice PERRION)

**Etaient absent(e)s et excusé(e)s**

Madame Caroline AMIET  
Monsieur Patrice CHAPEAU  
Madame Florence HALLOUIN-GUERIN  
Monsieur Philippe JOURDON  
Monsieur Xavier LOUBERT-DAVAINE  
Madame Catherine ROUIL  
Monsieur Nabil ZEROUAL

**Secrétaire de séance**

Monsieur Henri RABERGEAU

Convocation le : 27 juin 2024  
Nombre de Conseillers en exercice : 55  
Nombre de Conseillers présents et représentés : 48

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE****DEPLACEMENTS****RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS : EXERCICE 2023**

Chaque année, un rapport annuel du délégué du service public de l'aéroport du Pays d'Ancenis doit être présenté en conseil communautaire.

- VU l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
- VU les articles L 3131-5 et R 3131-2 à R 3131-4 du Code de la Commande Publique
- VU les articles L 5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lesquels les dispositions relatives d'une part, au Conseil Municipal et d'autre part, au Maire et aux Adjointes sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant ainsi qu'au Président et aux membres de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale.
- VU l'arrêté préfectoral du 16 décembre 1999 autorisant la transformation du District du Pays d'Ancenis en Communauté de Communes du Pays d'Ancenis et approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.
- VU les arrêtés préfectoraux du 11 avril 2001, 11 avril 2006, 11 août 2008, 14 juin 2012, 5 novembre 2012, 22 mai 2014, 25 mai 2016, 27 décembre 2016, 26 décembre 2017 et 16 août 2021 complétant et modifiant les statuts de la Communauté de Communes du Pays d'Ancenis.
- VU la délibération n°031C20170406 du 6 avril 2017 du Conseil Communautaire validant le principe de délégation de service public de l'aéroport du Pays d'Ancenis.
- VU la délibération n°005C20180329 du 29 mars 2018 du Conseil Communautaire approuvant le choix du délégataire et le contrat pour la délégation de service public relative à l'exploitation de l'aéroport du Pays d'Ancenis.

CONSIDERANT l'avis de la Commission Aménagement du Territoire du 25 juin 2024.

**Le Conseil Communautaire prend acte de la présentation du rapport annuel 2023, ci-annexé, établi par la Société SEAPA délégataire du service public de l'aéroport du Pays d'Ancenis.**

Pour Extraire, le

16 JUIL. 2024

Le Secrétaire de séance

Henri RABERGEAU



Le Président

Maurice PERRION



Affichage au siège de la COMPA :

17 JUIL. 2024

Mise en ligne le :



# RAPPORT ANNUEL 2023

DELEGATION DE SERVICE  
PUBLIC 2018-2025



**LA REPRISE  
MALGRÉ DES ALÉAS LOCAUX**

**Société d'exploitation de l'aéroport du Pays d'Ancenis**

Rapport réalisé conformément à l'Article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales



# **PAYS D'ANCENIS AÉROPORT**

L'Aéroport du Pays d'Ancenis est la propriété de la



Centre administratif les Ursulines  
BP 50201  
44156 Ancenis Cedex  
Tél. : 02 40 96 31 89  
Fax : 02 40 98 82 90  
Courriel : [compa@pays-ancenis.com](mailto:compa@pays-ancenis.com)  
Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

Sa gestion a été confiée, au travers d'une Délégation de Service Public, à la

**Société d'Exploitation de l'Aéroport du Pays d'Ancenis (SEAPA)**

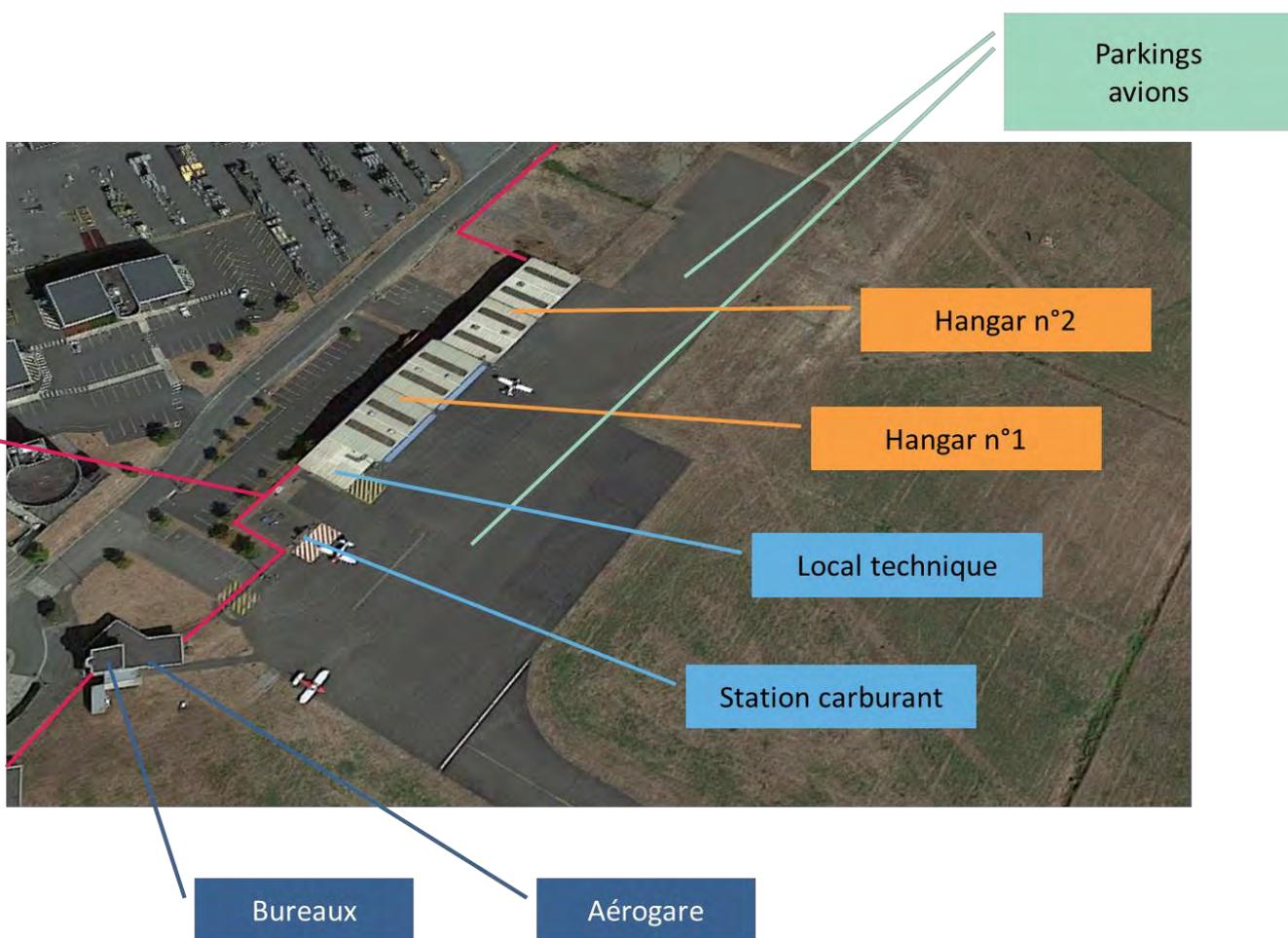
60 place Hélène Boucher  
Aéroport d'Ancenis  
44150 ANCENIS-SAINT-GEREON  
Tél. : 02 40 96 13 90  
Fax : 02 40 96 13 86  
Courriel : [operations@ancenis.aeroport.fr](mailto:operations@ancenis.aeroport.fr)  
Ouverture des bureaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h30

SIRET 531 084 283 000 13 – APE 5223Z – TVA Intracommunautaire FR 22 531 084 283

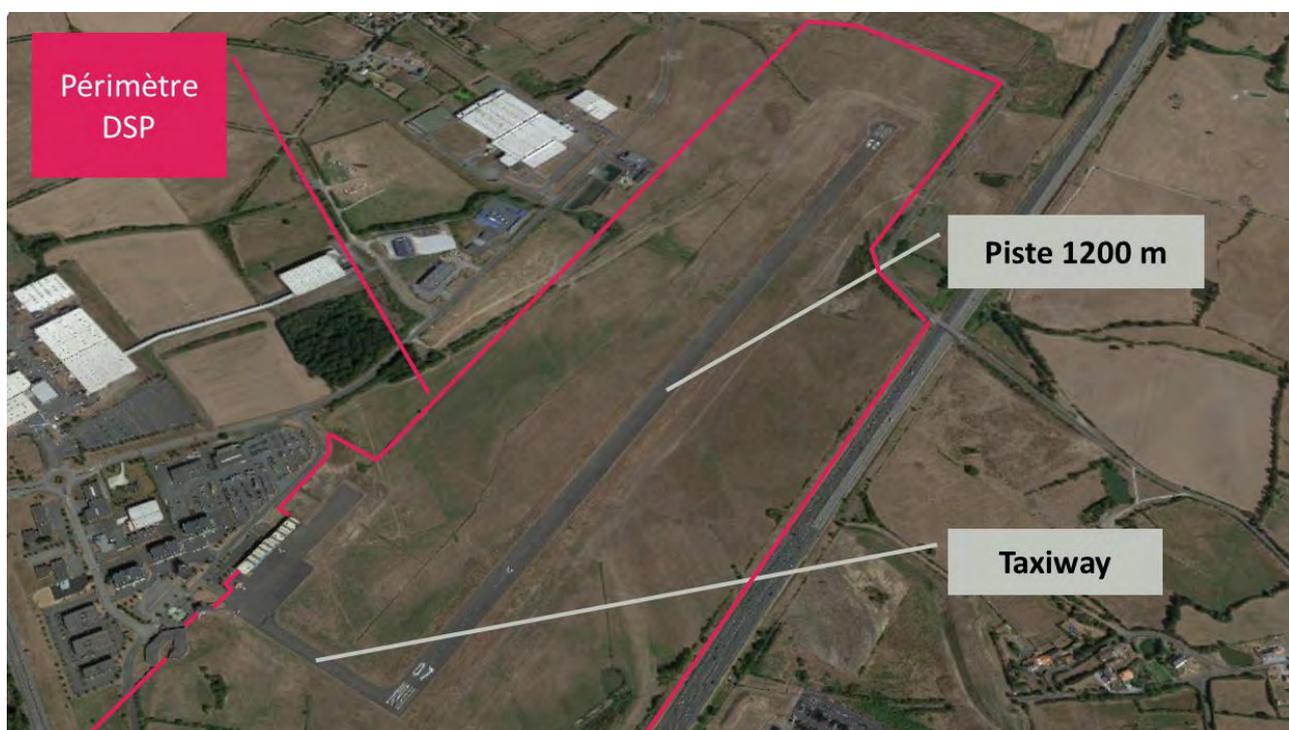
La SEAPA est une filiale à 100% de



## DES INFRASTRUCTURES ADAPTEES



# A L'AVIATION D'AFFAIRES ET DE LOISIRS



## SOMMAIRE

Sauf précision dans le texte, toutes les sommes mentionnées sont en euros hors taxes

### BILAN 2023

<b>TRAFIC</b> .....	<b>10</b>
<b>NON COMMERCIAL</b> .....	<b>10</b>
<b>COMMERCIAL ET AFFAIRES</b> .....	<b>11</b>
<b>SERVICES AUX CLIENTS</b> .....	<b>12</b>
<b>AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE</b> .....	<b>12</b>
<b>CARBURANTS</b> .....	<b>13</b>
<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>14</b>
<b>PROMOTION DE L'AÉROPORT</b> .....	<b>15</b>
<b>QUALITÉ DE SERVICE</b> .....	<b>15</b>
<b>ACTIONS MISES EN PLACE</b> .....	<b>15</b>
<b>COMPTE D'EXPLOITATION</b> .....	<b>16</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b> .....	<b>16</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b> .....	<b>16</b>
<b>RESULTAT NET APRES IMPOTS</b> .....	<b>17</b>
<b>INVESTISSEMENTS</b> .....	<b>18</b>
<b>GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT</b> .....	<b>18</b>

## **PERSPECTIVES 2024**

<b>TRAFIC .....</b>	<b>19</b>
<b>SERVICES AUX CLIENTS .....</b>	<b>19</b>
<b>EXPLOITATION ET MAINTENANCE .....</b>	<b>19</b>
<b>INVESTISSEMENTS .....</b>	<b>19</b>

## **ANNEXES**

**ANNEXE 1 – DETAIL DES DONNÉES 2023**

**ANNEXE 2 – INVENTAIRE DES BIENS**

**ANNEXE 3 – LISTE DES CONTRATS**

**ANNEXE 4 – COMPTE D'EXPLOITATION**



# **PAYS D'ANCENIS AÉROPORT**

“Si les autorités publiques nous confient la gestion de leurs aéroports, c’est que, de projet en projet, nous avons montré notre capacité à anticiper, financer et guider les investissements nécessaires pour créer de la valeur durable.”

**Nicolas NOTEBAERT – Directeur général de VINCI Concessions, Président de VINCI Airports**

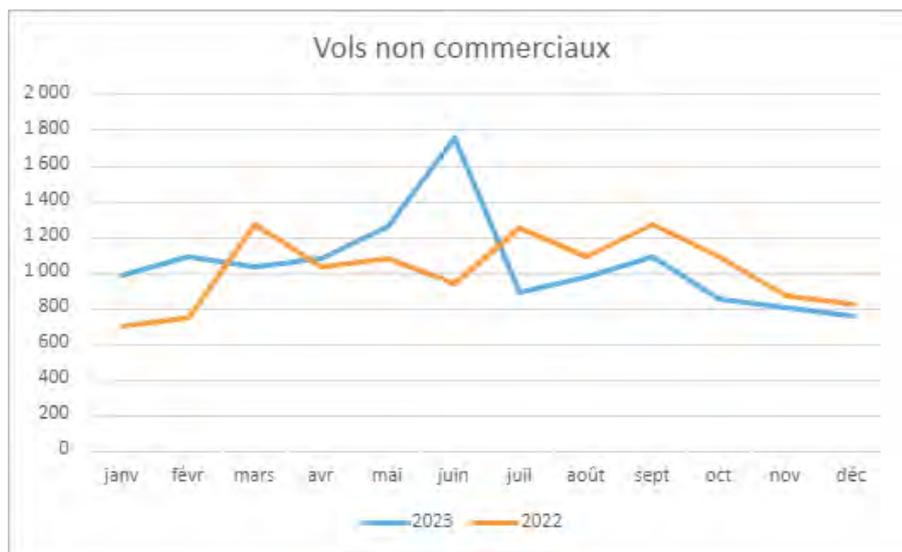
En mai 2023, l’instructeur de l’aéro club local est déclaré inapte lors de sa visite médicale professionnelle. L’association tente de mobiliser des instructeurs bénévoles, mais leurs disponibilités ne permettent pas de satisfaire totalement les adhérents.

A compter du 16 janvier, la SEAPA emploie une personne supplémentaire afin de faire face au surcroit de travail engendré par l’absence du responsable d’exploitation en 2022. Le contrat se termine le 30 juin 2023.

## BILAN 2023

### TRAFIC

#### NON COMMERCIAL

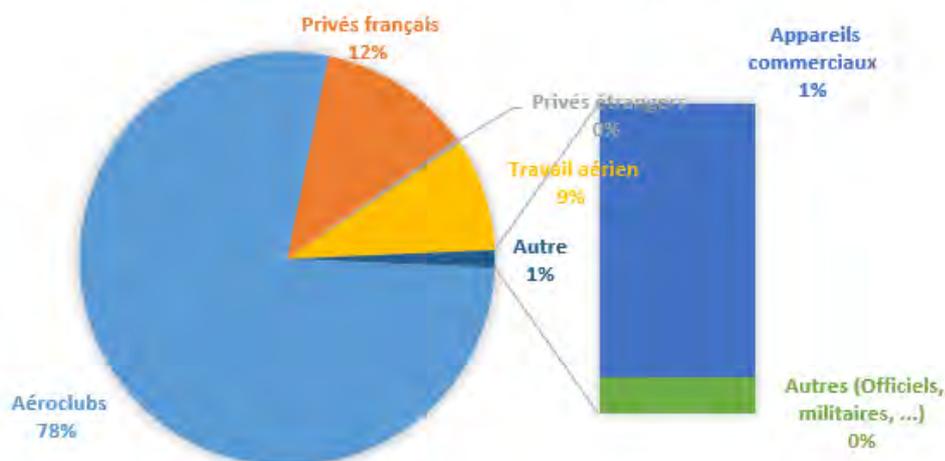


Voir Tableau 1 en [ANNEXE 1](#)

Avec 12.598 mouvements (+ 3,33 %), l'année amorce une légère reprise.

On retrouve bien les variations saisonnières et l'impact de la météo.

#### RÉPARTITION NON COMMERCIAL



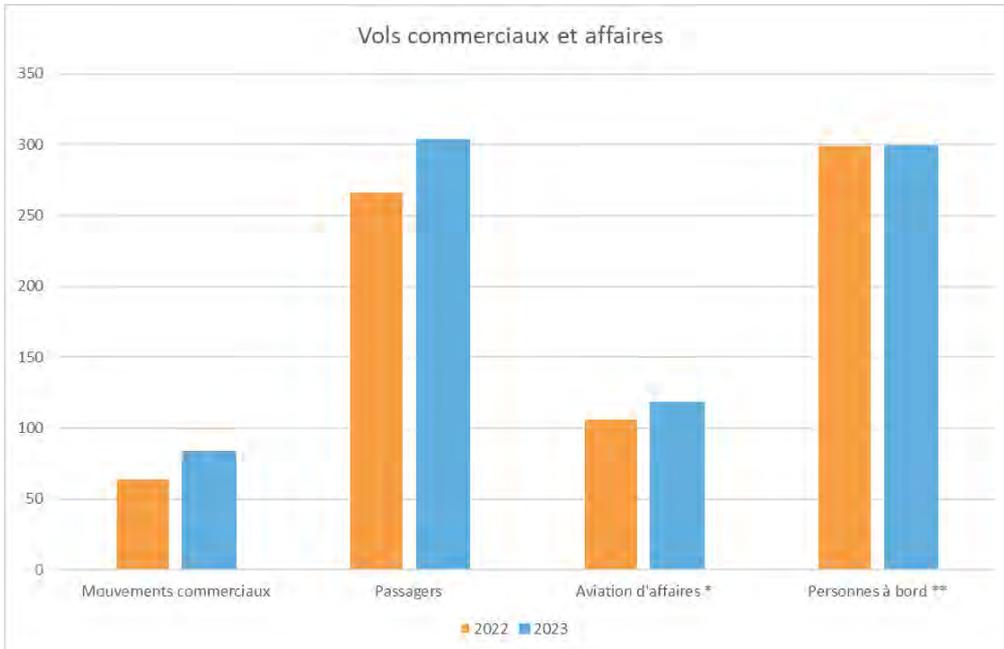
Voir Tableau 2 en [ANNEXE 1](#)

Les **aéro-clubs** ont de nouveau perdu en part de trafic avec 78 % (vs 81 %), du fait de l'absence prolongée de l'instructeur d'Ancenis.

L'activité de **travail aérien**, notamment Fly'Aéro implanté à Ancenis, augmente de nouveau cette année (+ 5 %).

L'activité **vols de nuit** (107 mouvements vs 111 en 2022) reste stable.

## COMMERCIAL ET AFFAIRES



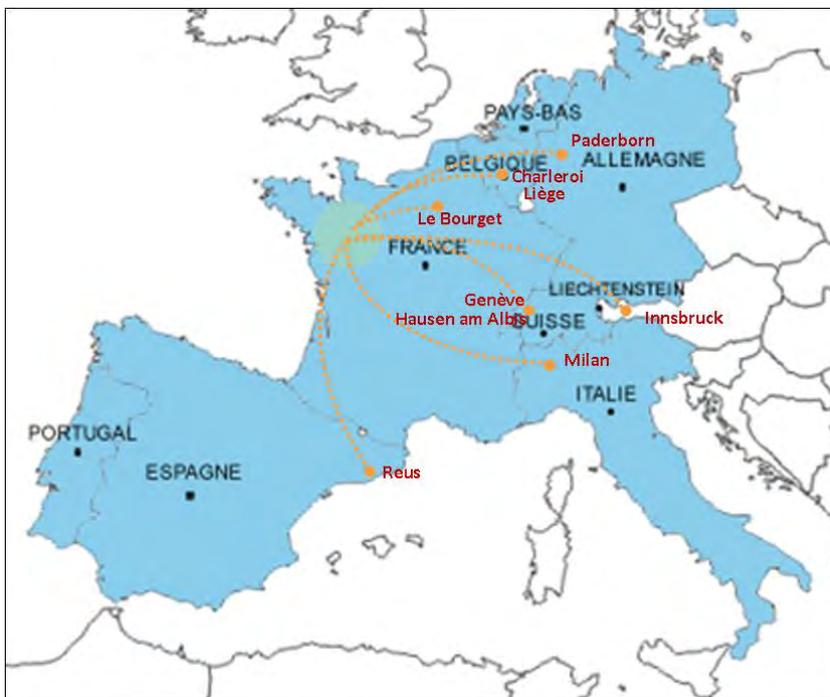
Voir Tableau 3 en ANNEXE 1

Vols **commerciaux** (+19) et nombre de **passagers** (+37) ont retrouvé la croissance.

HBG Groupe (contrat Loire Princesse) a réalisé deux journées de vols touristiques, fin mai et début juillet, avec 15 rotations et 44 passagers.

Pour sa part, l'**aviation d'affaires** a connu une belle progression (+ 11,32 %).

La société belge EAPC réalise désormais ses vols sous indicatif commercial.



En 2023, Ancenis a accueilli 16 vols internationaux, concernant l'Allemagne, la Belgique, la Suisse, l'Italie, l'Autriche et l'Espagne.

7 des ces vols ont été réalisés par la compagnie European Aircraft Private Club, basée à Charleroi (Belgique).

Au niveau national, Paris-Le Bourget est toujours l'aéroport générant le plus de trafic, tant à l'arrivée qu'au départ. Ces vols ont été réalisés par la compagnie Valljet.

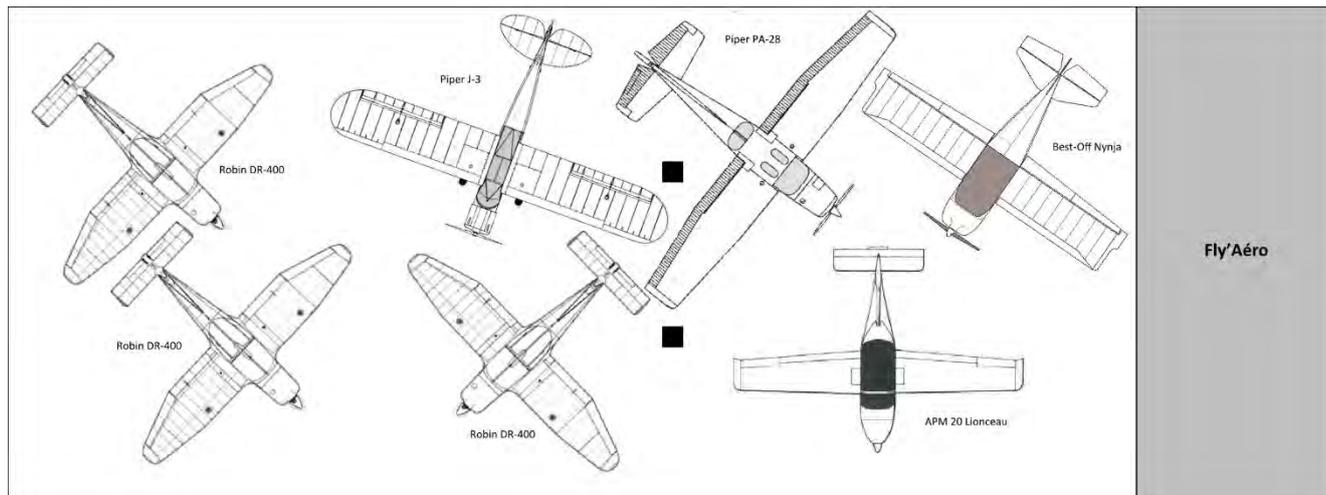
Il n'y a pas de trafic fret à Ancenis.

## SERVICES AUX CLIENTS

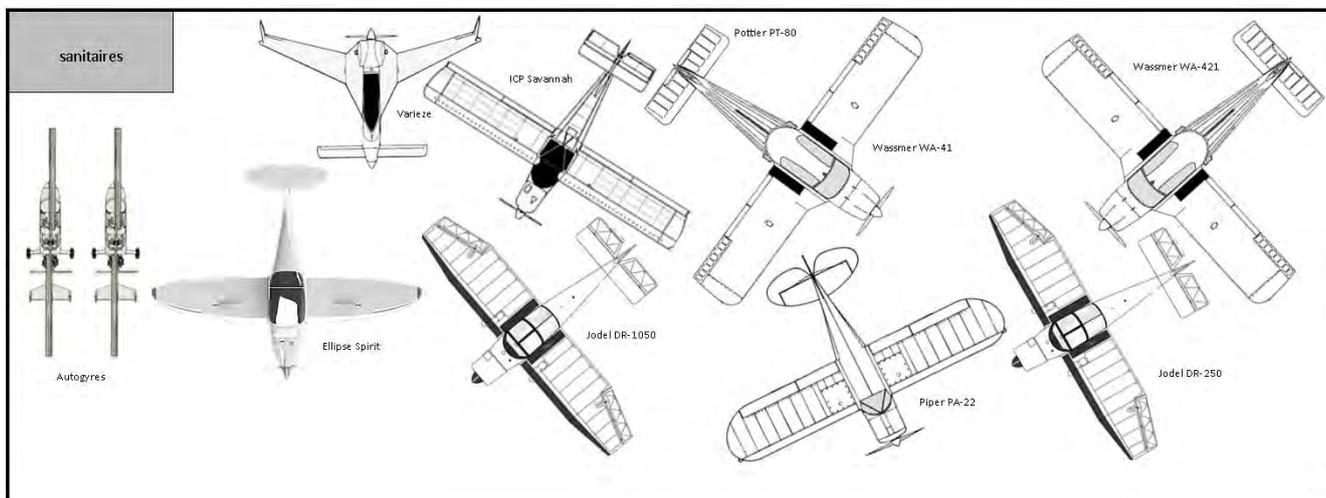
### AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE

L'occupation des hangars est la suivante :

Hangar n°1 – « Aéro club »



Hangar n°2 – « Propriétaires privés »



Au 31 décembre 2023, les surfaces de hangars sont louées à 91 %.

Voir Tableau 4 en [ANNEXE 1](#)

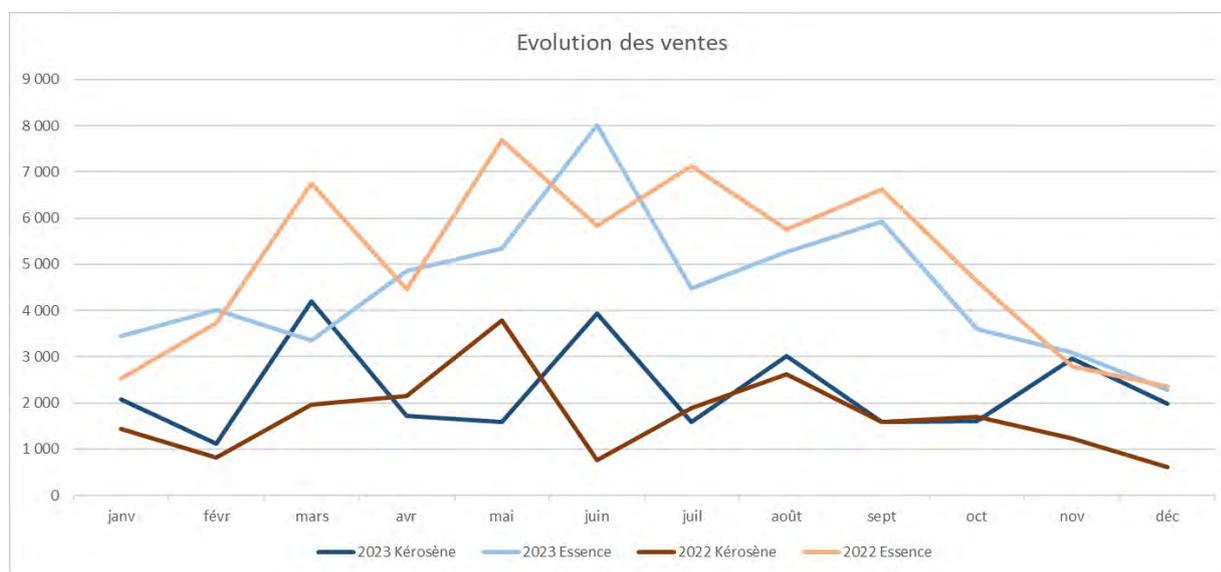
Le hangar n°1 est complet à 100 % : L'aéro-club local bénéficie gratuitement de 300 m<sup>2</sup>, paie pour 250 m<sup>2</sup> supplémentaires et Fly'Aéro loue les 50 m<sup>2</sup> restants.

Pour le hangar n°2, le taux d'occupation est aujourd'hui à son maximum (82 %).

L'exploitant reçoit régulièrement des demandes d'abris pour des aéronefs.

Par ailleurs une société de formation à l'usage professionnel du drone est autorisée à utiliser une surface en plein air de 2.500 m<sup>2</sup>, pour laquelle elle verse une redevance.

## CARBURANTS



Voir Tableau 5 en [ANNEXE 1](#)

La vente d'essence aviation apporte **globalement** 72,65 % des recettes de carburant, contre 27,35 % au kérosène.

ESSENCE (AvGas 100LL) – 60.273 litres

**L'aéro club local** totalise 76,14 % de la consommation d'essence aviation.

Les autres aéro clubs, les visiteurs et privés, représentent 17,79 % des ventes.

Les **sociétés de travail** ont contribué à hauteur de 4,30 %.

KEROSENE (Jet A-1) – 20.569 litres

Les ventes de kérosène se répartissent entre

les **compagnies aériennes** (vols commerciaux et travail aérien) à hauteur de 68,37 %,

les **vols d'affaires** (14,10 %) et

les aéro clubs, les visiteurs et privés, 17,53 %.

Les ventes de kérosène ont augmenté de 33,09 %.

**Au global**, l'usage professionnel de l'aérien (compagnies aériennes, sociétés de travail et vols d'affaires) apporte 26,97 % des recettes de carburant.

## RESSOURCES HUMAINES

La SEAPA est présidée par Monsieur Xavier LORTAT-JACOB, par ailleurs Président des Aéroports du Grand Ouest (Nantes et St Nazaire). Monsieur Julien BERT, directeur de la SEAPA, est également directeur des opérations de l'aéroport de Nantes.

La SEAPA emploie à temps plein un responsable d'exploitation, Monsieur Frédéric BENOITON. Cadre territorial détaché auprès de la société, il est en charge de toutes les tâches administratives (statistiques, facturation, suivi des contrats et conventions) et des relations avec le délégant, les usagers et les riverains.

Il travaille en collaboration avec les équipes comptables des Aéroports du Grand Ouest pour le suivi du compte d'exploitation.

Il mobilise, autant que de besoin, les équipes de Nantes Atlantique et des prestataires locaux pour réaliser toutes les interventions techniques nécessaires.

À la suite d'une absence de 5 mois pour maladie en 2022, il a reçu le renfort d'un intérimaire à temps plein de mi-janvier à fin juin.

## PROMOTION DE L'AÉROPORT

### QUALITÉ DE SERVICE

Aucune réclamation n'a été enregistrée en 2023.

### ACTIONS MISES EN PLACE

L'accréditation de niveau 2 est conservée sur l'année 2023, attestant de la réduction de l'empreinte carbone des activités directes de l'aéroport sur les 3 dernières années.



## CONTROLE D'HOMOLOGATION

Le plan d'actions correctives est toujours en cours :

- La modification de l'intensité du balisage.

## COMPTE D'EXPLOITATION

**PRODUITS D'EXPLOITATION** Voir tableaux détaillés en **ANNEXE 1**

Compte de résultat	PRÉVISIONNEL <sup>1</sup>	RÉALISÉ
	2023	2023
Vente de carburant		162 790
Redevances		17 701
Loyers		26 119
Chiffre d'affaires	238 412	206 611
Contribution de la COMPA		
- subvention	163 500	163 500
- rembt dépenses GER		24 191
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>401 912</b>	<b>401 229</b>

### Chiffre d'affaires

Les ventes de carburant rapportent 162.790 €, soit une BAISSSE de 0,1 % par rapport à 2022, les redevances (taxes et forfaits) 17.701 €, soit + 77,4 %, les loyers 26.119 €, soit + 0,6 %.

### Contribution de la COMPA

De nouveau pour 2023 la contribution prévue au contrat est diminuée (de 166.500 à 163.500).

Le remboursement des frais de GER 2022 s'élève à 24.191 €.

## CHARGES D'EXPLOITATION

	PRÉVISIONNEL	RÉALISÉ <sup>2</sup>
Achat de carburant	-154 009	-156 095
Variation de stock	-11 556	13 436
Autres achats et charges externes	-55 873	-144 856
Impôts, taxes et assimilés	-24 164	-16 258
Salaires et traitements	-52 241	-56 613
Charges sociales		-27 216
Dotations aux amortissements		-4 915
Provisions		-72
Autres charges	-46 008	-2 779
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-343 851</b>	<b>-395 367</b>

<sup>1</sup> Aucun remboursement des dépenses de GER ne figurait au prévisionnel. En revanche, le CA prévisionnel prévoyait des recettes générées par les projets de hangars sur terrains nus en AOT : 4.800 € dès 2018 ; 4.800 € supplémentaires à compter de 2019.

<sup>2</sup> L'avance des frais de GER ne figurait pas au prévisionnel.

Concernant les *Autres charges et achats externes*, le différentiel observé entre prévisionnel et réalisé s'explique par

- L'augmentation du prix de l'énergie,
- L'augmentation des frais de petit entretien (donc hors GER),
- L'emploi de personnel de remplacement et de renfort.

#### AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

**301.248 €**



#### 60. ACHATS

**167.581 €**



#### 61. SERVICES EXTERIEURS

**65.767 €**



#### 62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS

**52.900 €**



#### 6471. PERSONNEL INTERIMAIRE

**15.000 € (estimation)**

Voir Tableau 6 en [ANNEXE 1](#)

#### RESULTAT NET APRES IMPOTS

	PRÉVISIONNEL	RÉALISÉ
<b>Résultat courant</b>	<b>57 227</b>	<b>5 862</b>
Produits exceptionnels		4 106
Impôt sur les sociétés	-19 074	-2 492
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>38 153</b>	<b>7 475</b>

## INVESTISSEMENTS

VALIDATION PAR LE DÉLÉGANT

### GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT



#### PROGRAMME GER 2023



BÂTIMENTS

Remplacement de la porte double du rez-de-chaussée  
Remplacement de la porte simple du rez-de-chaussée

5.390 €  
3.997 €



INFRAST.

Pontage des fissures sur piste  
Réfection du marquage horizontal (peinture) <sup>3</sup>

2.500 €  
7.500 €



EQUIPEM.

Station carburant – travaux de renforcement et sécurisation

4.061 €



SYSTEMES

Sécurité incendie (dont remplacement d'extincteurs)

4.750 €



RESEAUX

Entretien des bassins de rétention

5.500 €

**Total GER 2023**

**33.698 €**

<sup>3</sup> Repasse des lignes de guidage (jaune) et des chiffres d'identification de piste (blanc)



## RÉALISATION

Les dépenses de GER pour 2023 se répartissent de la manière suivante :

- |   |         |
|---|---------|
| • Remplacement de la porte double du rez-de-chaussée  | 5.390 € |
| • Remplacement de la porte simple du rez-de-chaussée  | 3.997 € |
| • Pontage des fissures sur piste                      | 6.883 € |
| • Réfection du marquage horizontal (peinture)         | 2.375 € |
| • Sécurité incendie (dont remplacement d'extincteurs) | 3.597 € |
| • Entretien des bassins de rétention                  | 3.640 € |

Soit un total de **25.882 €**

Les travaux de renforcement et sécurisation de la station carburant (4.061 €) n'ont pu être réalisés, car liés aux investissements de mise en conformité qui n'ont pas été engagés.

## INVESTISSEMENTS DE MISE EN CONFORMITE

Par courrier en date du 2 juin 2023, nous avons demandé à financer ces travaux hors GER, en utilisant le montant alloué aux « Investissements de mise en conformité » (41.600 €) [cf. Annexe A.8 – Mémoire 1, Chapitre A de la Convention DSP].

La réponse formulée par le Délégué nous a amené à reporter les travaux à 2024.

## PERSPECTIVES 2024

### TRAFIC

L'aéroclub local est toujours en croissance et les aéroclubs nantais continueront vraisemblablement de réaliser une partie de leurs vols d'instruction à Ancenis.

### SERVICES AUX CLIENTS

Il n'y a pas d'emplacement disponible dans les hangars.

Nous nous efforçons de proposer le carburant au meilleur prix afin de maintenir l'attractivité de la plateforme.

### EXPLOITATION ET MAINTENANCE

Les actions de maintenance préventive sont poursuivies : contrats de maintenance, contrôles annuels et entretien des espaces végétalisés.

## INVESTISSEMENTS

### GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT

 BÂTIMENTS	Remplacement tuyauteries chauffage	6.500 €
 INFRAST.	Réfection du marquage horizontal (peinture) <sup>4</sup>	7.500 €
 EQUIPEM.	Station carburant – travaux de renforcement et sécurisation	4.061 €
 SYSTEMES	Sécurité incendie (dont remplacement d'extincteurs)	1.000 €
<b>Total GER 2024</b>		<b>19.061 €</b>

<sup>4</sup> Repasse de la ligne d'axe de piste et des peignes de seuil



## INVESTISSEMENTS DE MISE EN CONFORMITE

Initialement demandés pour 2023, ces travaux seront réalisés sur l'exercice 2024.

Réfection ligne remplissage avec bac de décantation et filtre de réception

- création ligne de remplissage extérieur aux cuves
- création de lignes de purge
- reprise tubulure inox sur lignes existantes
- signalétique

20 366 €

Réalisation dalle de remplissage reliée à un séparateur

- sciage de l'enrobé, décaissage
- création dalle béton et étanchéification des bordures
- regards de collecte des EP/EU/EV
- fourniture et pose décanteur/séparateur d'hydrocarbures
- création des alarmes

21 177 €

Station carburant – mise aux normes de la zone de dépotage des cuves

Coût des travaux (devis)

**41.543 €**

## ANNEXE 1

### TRAFIC

#### NON COMMERCIAL

Tableau 1

mois	2023	2022	Var.
janv	985	698	41,12%
févr	1 092	751	45,41%
mars	1 033	1 272	-18,79%
avr	1 084	1 033	4,94%
mai	1 261	1 078	16,98%
juin	1 755	940	86,70%
juil	892	1 253	-28,81%
août	974	1 094	-10,97%
sept	1 095	1 274	-14,05%
oct	858	1 096	-21,72%
nov	806	877	-8,10%
déc	763	826	-7,63%
	12 598	12 192	3,33%

Tableau 2

	2023	2022	Var.
Aéroclubs	9 765	9 959	-1,95%
Privés français	1 515	959	57,98%
Privés étrangers	44	43	2,33%
Travail aérien	1 102	1 049	5,05%
Appareils commerciaux	152	145	4,83%
Autres (Officiels, militaires, ...)	20	37	-45,95%

#### COMMERCIAL ET AFFAIRES

Tableau 3

	2023	2022	Var.
Mouvements commerciaux	83	64	29,69%
Passagers	303	266	13,91%
Nationaux	281	242	16,12%
Internationaux	14	22	-36,36%
Transit	8	2	300,00%
Fret	0	0	NS
Poste	0	0	NS
Aviation d'affaires *	118	106	11,32%
Personnes à bord **	299	299	0,00%

\* Mouvements déjà comptabilisés comme non commerciaux

\*\* Estimation



# PAYS D'ANCENIS AÉROPORT

## SERVICES AUX CLIENTS

### AUTORISATIONS D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Totalité des hangars		1 200 m <sup>2</sup>	Occupé à 90,96%
<b>Hangar n°1</b>	<b>600 m<sup>2</sup></b>	<b>Occupé à 100,00%</b>	
H1a	300 m <sup>2</sup>	Occupé à 100,00%	
	Piper PA-19		m <sup>2</sup>
	Robin DR 400/120	300	m <sup>2</sup>
	Robin DR 400/120		m <sup>2</sup>
	Robin DR 400/140		m <sup>2</sup>
H1b	300 m <sup>2</sup>	Occupé à 100,00%	
	Piper PA 28		m <sup>2</sup>
	Best-Off Nynja (ULM)	250	m <sup>2</sup>
	Issoire APM-20		m <sup>2</sup>
	Fly'Aéro	50	m <sup>2</sup>
<b>Hangar n°2</b>	<b>600 m<sup>2</sup></b>	<b>Occupé à 81,93%</b>	
H2a	300 m <sup>2</sup>	Occupé à 80,47%	
	Varieze	35	m <sup>2</sup>
	Jodel DR-1050	57	m <sup>2</sup>
	Flytec Magic	51	m <sup>2</sup>
	Autogyre	42	m <sup>2</sup>
	MCR Pick Up	58	m <sup>2</sup>
H2b	300 m <sup>2</sup>	Occupé à 83,39%	
	Piper PA 22	56	m <sup>2</sup>
	Wassmer WA 41	76	m <sup>2</sup>
	FK9	57	m <sup>2</sup>
	Jodel DR 250	61	m <sup>2</sup>

## CARBURANTS

Tableau 5

	2023		2022		Variation	
	Kérosène	Essence	Kérosène	Essence	Kérosène	Essence
janv	2 081	3 453	1 441	2 521	44,48%	36,99%
févr	1 118	4 001	815	3 723	37,26%	7,47%
mars	4 198	3 351	1 961	6 755	114,07%	-50,39%
avr	1 720	4 865	2 154	4 470	-20,14%	8,83%
mai	1 580	5 339	3 782	7 698	-58,22%	-30,64%
juin	3 942	8 005	763	5 841	416,45%	37,06%
juil	1 592	4 483	1 881	7 120	-15,35%	-37,03%
août	3 015	5 262	2 623	5 756	14,94%	-8,58%
sept	1 587	5 925	1 587	6 623	0,00%	-10,53%
oct	1 603	3 594	1 706	4 636	-6,06%	-22,48%
nov	2 964	3 085	1 237	2 781	139,65%	10,92%
déc	1 973	2 283	619	2 350	218,91%	-2,84%
ANNEE	27 374	53 647	20 569	60 273	33,09%	-10,99%

## EXPLOITATION

### COMPTE D'EXPLOITATION

Dans le tableau ci-dessous, l'année 2018 détaille le compte d'exploitation de l'année fiscale.

PRÉVISIONNEL

Compte de résultat	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Vente de carburant						
Redevances						
Loyers						
<b>Chiffre d'affaires</b>	179 969	193 294	207 237	217 012	227 430	238 412
Contribution de la COMPA						
- subvention	170 000	170 000	169 500	168 500	166 500	163 500
- rembt dépenses GER						
Reprise sur amortissements	642	49	15 332	16 024		
Autres produits	1	3		2		
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>349 969</b>	<b>363 294</b>	<b>376 737</b>	<b>385 512</b>	<b>393 930</b>	<b>401 912</b>
Achat de carburant	-121 594	-127 333	-133 448	-139 942	-146 817	-154 009
Variation de stock	-10 582	-10 757	-10 945	-11 142	-11 348	-11 556
Autres achats et charges externes	-71 160	-52 010	-52 916	-53 870	-54 866	-55 873
Impôts, taxes et assimilés	-22 126	-22 494	-22 886	-23 298	-23 729	-24 164
Salaires et traitements	-47 835	-48 629	-49 476	-50 369	-51 299	-52 241
Charges sociales						
Dotations aux amortissements						
Provisions						
Autres charges	-45 501	-45 593	-45 689	-45 793	-45 900	-46 008
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-318 798</b>	<b>-306 816</b>	<b>-315 360</b>	<b>-324 414</b>	<b>-333 959</b>	<b>-343 851</b>
<b>EBITDA</b>	<b>31 814</b>	<b>56 530</b>	<b>76 709</b>	<b>77 125</b>	<b>59 971</b>	<b>58 061</b>
Amortissements immobilisations	-7 070	-7 070	-7 070	-7 070	-7 070	-7 070
Amortissements nouvelles immo	0	-2 630	-5 140	-9 780	-13 490	-15 760
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>24 743</b>	<b>46 830</b>	<b>64 499</b>	<b>60 275</b>	<b>39 411</b>	<b>35 231</b>
Reprise subventions d'investisse	6 236	6 236	6 236	6 236	6 236	6 236
Reprise nouvelle subvention d'in	0	2 630	5 140	9 780	13 490	15 760
<b>Résultat courant</b>	<b>30 979</b>	<b>55 696</b>	<b>75 875</b>	<b>76 291</b>	<b>59 137</b>	<b>57 227</b>
Impôt sur les sociétés	-10 111	-18 546	-20 179	-20 086	-19 710	-19 074
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>20 868</b>	<b>37 150</b>	<b>55 696</b>	<b>56 205</b>	<b>39 427</b>	<b>38 153</b>

Dans le tableau ci-dessous, l'année 2018 détaille le compte d'exploitation de l'année fiscale.

RÉALISÉ

Compte de résultat	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Vente de carburant	146 661	151 084	111 965	160 512	162 957	162 790
Redevances	18 722	18 407	16 579	25 448	9 975	17 701
Loyers	24 991	25 403	22 918	26 170	25 960	26 119
Chiffre d'affaires	190 374	194 895	151 462	212 130	198 892	206 611
Contribution de la COMPA						
- subvention	170 000	170 000	169 500	168 500	166 500	163 500
- rembt dépenses GER	5 630	4 492	4 079	30 566	18 257	24 191
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>366 647</b>	<b>369 438</b>	<b>336 293</b>	<b>396 657</b>	<b>393 480</b>	<b>401 229</b>
Achat de carburant	-128 175	-131 313	-73 828	-153 820	-133 045	-156 095
Variation de stock	-1 213	2 136	-23 011	11 226	-5 907	13 436
Autres achats et charges externes	-87 374	-108 625	-101 996	-118 942	-148 840	-144 856
Impôts, taxes et assimilés	-21 209	-18 324	-21 966	-15 244	-16 263	-16 258
Salaires et traitements	-48 165	-46 817	-46 198	-40 747	-44 307	-56 613
Charges sociales	-23 606	-23 819	-22 685	-22 800	-24 609	-27 216
Dotations aux amortissements	-12 022	-10 654	-9 557	-3 465	-3 515	-4 915
Provisions	-62	-609	-169	-1 375	-150	-72
Autres charges	-3 089	-2 573	-2 998	-2 323	-7 319	-2 779
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-324 913</b>	<b>-340 598</b>	<b>-302 408</b>	<b>-347 489</b>	<b>-383 954</b>	<b>-395 367</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>41 734</b>	<b>28 840</b>	<b>33 885</b>	<b>49 168</b>	<b>9 526</b>	<b>5 862</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>41 734</b>	<b>28 840</b>	<b>33 885</b>	<b>49 168</b>	<b>9 526</b>	<b>5 862</b>
Produits exceptionnels	10 826	9 408	8 388	2 606	2 606	4 106
Impôt sur les sociétés	-14 718	-10 709	-11 837	-13 720	-3 033	-2 492
<b>Résultat net après impôts</b>	<b>37 842</b>	<b>27 539</b>	<b>30 437</b>	<b>38 053</b>	<b>9 099</b>	<b>7 475</b>

Pour comparer *Vente de carburant* et *Achat de carburant*, il faut inclure à ce dernier poste la *Variation de stock*.

Le poste *Autre achats et charges externes* subit de nombreuses variations entre 2018 et 2023 :

	2019	2020	2021	2022	2023
Assurance dommages	1.400 €	4.700 €	5.400 €	6.174 €	6.944 €
Entretien et réparations	22.900 €	46.700 €	35.800 €	40.200 €	26.070 €
Dont GER	4.500 €	30.600 €	18.200 €	24.190 €	25.882 €
Autres réparations	6.400 €	5.600 €	6.800 €	6.100 €	6.871 €

Tableau 6

<b>60. Achats</b>			
601.	Carburants		156 095
602.	Fournitures diverses		1 880
603.	Variations des stocks	-	13 436
604.	Abonnements		416
605.	Stores		1 300
606.	Energie		21 326
			<b>167 581</b>
<b>61. Services extérieurs</b>			
613.	Locations		6 871
615.	Entretien et réparations		
6152.	Sur biens immobiliers		12 348
6152.	Avance GER		25 882
6155.	Sur biens mobiliers (véhicule)		412
6156.	Maintenance		12 123
6156.	Contrôles annuels		1 187
616.	Primes d'assurances		6 944
			<b>65 767</b>
<b>62. Autres services extérieurs</b>			
622.	Assistance		47 030
625.	Déplacements, missions et réceptions		843
626.	Frais postaux et de télécommunications		1 660
627.	Services bancaires et assimilés		1 349
628.	Cotisations		2 018
			<b>52 900</b>
<b>6471. Personnel intérimaire</b>			
			<b>15 000</b>

## INVENTAIRE A - BIENS DE RETOUR

### A. IMMEUBLES

#### A.1. AEROGARE

L'aérogare est composée de 3 niveaux : rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage.

L'ensemble du rez-de-chaussée est occupé par l'aéro club local qui en laisse l'accès libre au public.

Il comporte un espace sanitaires équipé d'une douche et de 2 toilettes dont un aménagé pour les PMR.

Deux bungalows de 6 m<sup>2</sup> chacun, attenants à l'aérogare, sont mis à disposition de l'aéro club.

Rez-de-chaussée	Nature	Quantité	Observations
Mobilier	Banquette	1	2 assises, 1 tablette
Mobilier	Chaise	5	
Mobilier	Paravent	1	

Les étages sont occupés par le gestionnaire.

1 <sup>er</sup> étage	Nature	Quantité	Observations
Mobilier	Bureau	2	
Mobilier	Bloc 3 tiroirs	2	
Mobilier	Armoire haute	1	
Mobilier	Armoire basse	2	
Mobilier	Fauteuil de bureau	2	
Mobilier	Table	2	
Mobilier	Chaise/fauteuil	7	dépareillés
Mobilier	Porte-manteau	1	

1 <sup>er</sup> étage	Nature	Quantité	Observations
Electroménager	Réfrigérateur	1	
Electroménager	Four micro-ondes	1	
Electroménager	Percolateur	1	
Electroménager	Bouilloire	1	
Electroménager	Aspirateur	1	
Divers	Coffre-fort	1	
Divers	Corbeille à papier	2	
Divers	Seau	2	
Divers	Balai à franges	1	

2 <sup>ème</sup> étage	Nature	Quantité	Observations
Mobilier	Pupitre « AFIS »	1	
Technique	Enregistreur	1	Assurance Vie Perce 2015
Technique	Horloge synchronisée	1	
Technique	Platine balisage	1	Alpha Airport
Technique	Boîtier PCL	1	Alpha Airport
Technique	Emetteur-récepteur VHF	2	Telerad ER 846 A8
Technique	Ecran météo	2	Vaisala DD50 et Wind 30
Mobilier	Fauteuil de bureau	2	
Mobilier	Armoire basse	1	
Mobilier	Console	1	

Bungalows	Nature	Quantité	Observations
Bungalow 1	NIL	0	Mobilier ACPA
Bungalow 2	NIL	0	Mobilier ACPA

## A.2. LOCAL TECHNIQUE

Le local technique est composé d'un atelier, un garage, un local électrique et un local groupe électrogène.

Atelier	Nature	Quantité	Observations
Mobilier	Etabli	1	
Mobilier	Armoire haute	1	

Garage	Nature	Quantité	Observations
Mobilier	Etagère métal	4	

Sanitaires	Nature	Quantité	Observations
Mobilier	Armoire 2 portes	1	
Mobilier	Chaise	1	

Local électrique	Nature	Quantité	Observations
Technique	Armoire électrique	1	
Technique	Régulateur balisage	4	
Mobilier	Etagère métal	4	

Local annexe	Nature	Quantité	Observations
Technique	Groupe électrogène	1	2H Energy
Technique	Nourrice fuel	1	Capacité 500 litres

### A.3. HANGARS

Le hangar n°1 d'une surface de 600 m<sup>2</sup> abrite actuellement tous les aéronefs de l'aéro club local.

Le hangar n°2 d'une surface de 600 m<sup>2</sup> abrite les aéronefs de propriétaires privés.

Hangars	Nature	Quantité	Observations
Hangar n°1	Bungalow 50 m <sup>2</sup>	0	Vendu en 2019
Hangar n°2	Sanitaires fixes	1	WC et lavabo

## A.4. STATION CARBURANT

Les cuves comportent une double enveloppe équipée d'un détecteur de fuite et d'un bac tampon. Un limiteur de remplissage complète le système de sécurité. Deux pompes Japy permettent de réaliser les contrôles.

La station carburant est équipée d'un système automatique de détection et de lutte incendie (panneau de sécurité dans le hangar n°1).

Entre les 2 pompes est installé un automate proposant un lecteur de badges et un lecteur de cartes bancaires. Cette borne est reliée au pupitre Lafon Elys installé au 1<sup>er</sup> étage de l'aérogare, qui comporte une UC et un écran, une imprimante à rouleaux, un lecteur de badge et un terminal carte bancaires.

Local annexe	Nature	Quantité	Observations
Carburant	Cuve 20 m <sup>3</sup>	2	
Carburant	Pompe	2	Lafon Avidis
Carburant	Automate	1	CB + badges
Carburant	Ordinateur de gestion	1	Au 1 <sup>er</sup> de l'aérogare

## A.5. AIRE DE MOUVEMENT

### A.5.1. AIRE DE MANŒUVRE

#### A.5.1.1. PISTE

L'aérodrome dispose d'une piste en béton bitumeux de 1 200 mètres de long sur 25 de large. Elle est orientée 072°/252° et présente un ACN/PCN de 8 F/B/W/T. Elle présente les marquages réglementaires (Peignes, QFUs, axe de piste et guidage à la raquette au seuil 25).

Un balisage basse intensité permet son utilisation en VFR de nuit.

#### A.5.1.2. TAXIWAY

Un taxiway en dur de 160 mètres sur 15 de large relie l'aire de trafic à la piste. Il présente un ACN/PCN de 8 F/B/W/T et une ligne de guidage en son milieu. Un point d'arrêt est matérialisé à 75 mètres de l'axe de piste, doublé d'un panneau d'obligation sur le côté gauche.

Le taxiway est balisé pour un usage de nuit.

### A.5.2. AIRE DE TRAFIC

Une aire de trafic de 8 700 mètres carrés s'étend du taxiway jusqu'au-delà du hangar n°2. Elle ne comporte aucun marquage.

L'aire de trafic comporte un balisage ainsi qu'un éclairage (partiellement secouru) pour un usage de nuit.

## A.6. ESPACE VEGETAL

### A.6.1. BANDE DE PISTE

La piste est protégée par une bande de piste de 150 mètres de large sur toute sa longueur. Elle abrite le balisage basse intensité, des feux à éclats et des PAPIs aux 2 QFUs.

### A.6.2. AUTRES ESPACES

L'aérodrome s'étend sur une surface totale de 67 hectares.

Il comporte, à une cinquantaine de mètres de l'aérogare, un mât météorologique (anémomètre, thermomètre, baromètre) balisé de nuit.

Une manche à vent éclairée et balisée de nuit est située en face du hangar n°2.

## **INVENTAIRE B - BIENS DE REPRISE**

<b>Garage</b>	<b>Nature</b>	<b>Quantité</b>	<b>Observations</b>
Véhicule 21/11/2011	Véhicule de piste Emetteur-récepteur VHF Rampe gyrophares	1 1 1	Dacia Duster BX-066-XX Icom IC-A110EURO RCX 110 M 12V
Véhicule 10/01/2014	Chariot industriel	1	Still R60-25

## **INVENTAIRE C - BIENS PROPRES**

**NIL**

## INVENTAIRE D - STOCKS ET APPROVISIONNEMENTS

### A. STOCKS

Pièces détachées	Nature	Quantité	Observations
Balisage	Verrine blanche	7	
Balisage	Verrine bleue	7	+ 7 d'occasion
Balisage	Verrine rouge	0	
Balisage	Verrine bicolore	1	
Balisage	Etrier support	13	
Balisage	Connecteur amp.	10	
Balisage	Ecrou frangible	11	
Balisage	Joint verrine	4	
Balisage	Connecteur câble	8	
Balisage	Tripode	13	
Balisage	Transfo. support	7	+ 10 d'occasion
Balisage	Armoire FAE	1	
Balisage	Tresse mise terre	81	
Balisage	Ampoule FAE	2	
Balisage	Ampoule 120W E27	5	
Balisage	Ampoule 150W/PK30d	3	
Balisage	Ampoule 45W/PK30d	5	+ 5 d'occasion

Pièces détachées	Nature	Quantité	Observations
Carburant	Densimètre	8	
Carburant	Seau	2	
Carburant	Entonnoir	1	
Carburant	Mesure 1000 ml	2	
Carburant	Rouleau papier station	10	
Météo	Carte DMC 50	2	
Météo	Capteur vent WAV15	1	
Météo	Manche à vent	1	
Divers	Densimètre antigel	4	
Divers	Chaîne porte hangar	1	
Divers	Néon F18W/33	10	
Divers	Néon F58W/33	8	
Divers	Néon S19	1	
Divers	Valise outillage	1	Equipée outils divers

## B. APPROVISIONNEMENTS

Carburant	Nature	Quantité	Valeur d'achat
Carburant	AvGas 100LL	8.358,00 litres	2,0356 € HT / litre
Carburant	Jet A1	10.633,67 litres	1,4549 € HT / litre
Carburant	Fuel domestique	250,00 litres	0,7320 € HT / litre

## I – CONVENTIONS D'OCCUPATION

### A. IMMEUBLES

#### A.1. AEROGARE

L'aérogare est composée de 3 niveaux : rez-de-chaussée, 1<sup>er</sup> étage et 2<sup>ème</sup> étage.

L'ensemble du rez-de-chaussée est occupé par l'aéro club local qui en laisse l'accès libre au public.

Il comporte un espace sanitaires équipé d'une douche et de 2 toilettes dont un aménagé pour les PMR.

Deux bungalows de 6 m<sup>2</sup> chacun, attenants à l'aérogare, sont mis à disposition de l'aéro club.

Aérogare	Surface	Titulaire	Observations
AOT	133,40 m <sup>2</sup>	Aéro Club du Pays d'Ancenis (Gratuit)	Echéance au 31/08/2025

Bungalows	Surface	Titulaire	Observations
AOT	2 x 12,00 m <sup>2</sup>	Aéro Club du Pays d'Ancenis	Echéance au 31/08/2025

#### A.2. LOCAL TECHNIQUE

Le local technique est composé d'un atelier, un garage, un local électrique et un local groupe électrogène.

Atelier	Surface	Titulaire	Observations
AOT	24,22 m <sup>2</sup>	Aéro Club du Pays d'Ancenis (50%)	Echéance au 31/08/2025
AOT	24,22 m <sup>2</sup>	Fly'Aéro SARL (50%)	Echéance au 31/08/2025

Garage	Surface	Titulaire	Observations
AOT	69,41 m <sup>2</sup>	Fly'Aéro SARL (10%)	Echéance au 31/08/2025

## A.3. HANGARS

Le hangar n°1 d'une surface de 600 m<sup>2</sup> abrite actuellement tous les aéronefs de l'aéro club local.

Hangar n°1	Surface	Titulaire	Observations
AOT	300,00 m <sup>2</sup>	Aéro Club du Pays d'Ancenis (Gratuit)	Echéance au 31/08/2025
AOT	250,00 m <sup>2</sup>	Aéro Club du Pays d'Ancenis	Echéance au 31/08/2025
AOT	50,00 m <sup>2</sup>	Fly'Aéro SARL	Echéance au 31/08/2025

Le hangar n°2 d'une surface de 600 m<sup>2</sup> abrite les aéronefs de propriétaires privés.

Hangar n°2	Surface	Titulaire	Observations
AOT	42,00 m <sup>2</sup>	Nigrowsky SARL	Echéance au 31/08/2025
AOT	34,68 m <sup>2</sup>	PAUPERT Jean-Marc	Echéance au 31/08/2025
AOT	57,62 m <sup>2</sup>	Fly'Aéro SARL	Echéance au 31/08/2025
AOT	50,56 m <sup>2</sup>	Flytec SARL	Echéance au 31/08/2025
AOT	56,55 m <sup>2</sup>	COSTANTINI Stéphane	Echéance au 31/08/2025
AOT	56,42 m <sup>2</sup>	LETESSIER Eric	Echéance au 31/08/2025
AOT	60,90 m <sup>2</sup>	ESPINET Claude	Echéance au 31/08/2025
AOT	56,84 m <sup>2</sup>	MERLIN Jean-Paul	Echéance au 31/08/2025
AOT	76,00 m <sup>2</sup>	Bravo-Québec SARL	Echéance au 31/08/2025

## B. EXTERIEURS

Parking est	Surface	Titulaire	Observations
AOT	2500,00 m <sup>2</sup>	Aero Training Academy SAS	Echue au 31/12/2023

## II – CONTRATS DE PRESTATION

Nature	Prestataire	Contrat	Observations
Maintenance Station carburant	Madic	Contrat annuel renouvelable (Délégrant)	
Maintenance Extincteurs	Chubb (ex Sicli)	Contrat annuel renouvelable (Délégrant)	
Maintenance Désenfumage	Chubb (ex Sicli)	Contrat annuel renouvelable (Délégrant)	
Maintenance Ext. auto station	Chubb (ex Sicli)	Contrat annuel renouvelable (Délégrant)	
Maintenance Blocs de secours	Chubb (ex Sicli)	Contrat annuel renouvelable (Délégrant)	
Maintenance Détection incendie	Chubb	Contrat de maintenance annuelle signé en 2016 (tacite reconduction)	1 visite par an. Dépannages, pièces, main d'œuvre et déplacement inclus.
Maintenance Enregistreur	Assmann Telecom	Contrat de maintenance annuelle signé en 2015 (tacite reconduction)	1 visite par an. Pièces, main d'œuvre, déplacement, intervention en 8h ouvrées.
Maintenance Toitures	Attila	Contrat d'entretien signé pour 2023 et 2024	1 visite par an. Nettoyage des chéneaux, naissances, descentes d'eau pluviale, et regards en pied de chute.
Maintenance Groupe électrogène	Mécavéa	Contrat de maintenance annuelle signé en 2015 (tacite reconduction)	1 visite électromécanique pour contrôle, vidange et remplacement des cartouches filtrantes.
Maintenance Chauffage, climatisation, plomberie	VINCI Facilities	Contrat de maintenance préventive, signé en 2022 pour 3 ans (tacite reconduction)	1 visite annuelle contrôle climatisation, chaudière, ballon d'eau chaude et sanitaires.

Nature	Prestataire	Contrat	Observations
Contrôle annuel Station carburant	Madic	Contrat annuel renouvelable (Délégant)	Contrôle en service réglementaire
Contrôle annuel Installations électriques	Socotec	Contrat annuel renouvelable repris en 2020	Vérification périodique des installations électriques
Contrôle annuel paratonnerre	Emapil	En attente	Pour 2024 et 2025
Contrôle périodique Chariot élévateur	Socotec	Vérification périodique appareil de levage signé en 2015 (tacite reconduction)	Tous les 6 mois
Contrat d'entretien Locaux	Esatco	Contrat annuel pour 12 mois, à renouveler en février	1 fois par mois. Vidage des poubelles, essuyage du mobilier, aspiration, lavage et séchage du sol.
Contrat d'entretien Espaces verts	Esatco	Contrat annuel pour 12 mois, à renouveler en juin	10 fois par an Tonte bordure piste et devant aérogare 4 fois par an Débroussaillage autour hôtel d'entreprises
Contrat de location 2 bungalows 12 m <sup>2</sup>	Newloc	Contrat annuel renouvelable signé en 2022 (tacite reconduction)	Accolés à aérogare Usage de bureaux par aéro club
Contrat de location 1 conteneur 12 m <sup>2</sup>	Newloc	Contrat annuel renouvelable signé en 2022 (tacite reconduction)	Accolé au local technique Abri des déchets par usagers locataires
Contrat de location Accessoires déchets	Chimirec	Contrat annuel renouvelable signé en 2022 (tacite reconduction)	Bac 900 litres (huile) Fût 200 litres (filtres)

## III – SUPPORTS

### A. ENERGIES

Nature	Prestataire	Contrat	Observations
Eau	Véolia	Abonnement renouvelable (Délégant)	Reprise du contrat Délégant
Electricité	Ekwateur	Contrat cadre VINCI – Ekwateur 2024-2025	Tarif Bleu (Aérogare + hangars)
Gaz	Ekwateur	Contrat cadre VINCI – Ekwateur 2024-2025	Aérogare
Electricité	Lucia	Contrat cadre VINCI – Lucia 2024-2025	Tarif Jaune (Balisage + secours)
Gazoil	TotalEnergies	Contrat cadre VINCI	Carte carburant véhicule de service
Transport	Ulys	Contrat cadre VINCI	Carte autoroute et stationnement

### B. COMMUNICATION

Nature	Prestataire	Contrat	Observations
Telecom	OVH	Abonnement mensuel Accès Internet	xDSL sur 02 40 96 13 86 (fax) compris 02 40 96 13 90 (tél)
Telecom	Netcom Group	Abonnement mensuel 3 lignes analogiques	02 40 96 13 86 02 40 96 13 52 02 40 83 21 51
Telecom	Orange	Abonnement mensuel Contrat cadre VINCI	06 73 58 00 28

## C. ASSURANCES

Nature	Prestataire	Contrat	Observations
Responsabilité Civile Exploitant d'aérodrome	Willis Tower Watson	Contrat cadre UAF & FA	1 <sup>er</sup> février 2024 31 janvier 2025
Dommages aux biens et Pertes d'exploitation	AIG Europe SA	Contrat cadre VINCI	1er janvier 2023 31 décembre 2024
Automobile	VINCI Assurances	Contrat cadre VINCI	

2050 : Bilan - Actif

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2050

Siret : 53108428300013  
Pôle : POL10 - CONCESSIONS  
Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

(\*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au : 31/12/2023

Néant : [ ]

BILAN - ACTIF	Exercice N			N-1 (*)			
	Brut	Amortiss., prov.	Net	Net			
Capital souscrit non appelé (I)	AA						
Frais d'établissement	AB	AC					
Frais de développement	CX	CQ					
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	900,00	900,00			
Fonds commercial (1)	AH	AI					
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
<b>TOTAL immobilisations incorporelles</b>			<b>900,00</b>	<b>900,00</b>	Rappel 2054 : <b>900,00</b> OK		
Terrains	AN	AO					
Constructions	AP	AQ	33 026,41	25 199,71	7 826,70	11 129,34	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	48 632,63	35 074,96	13 557,67	15 169,97	
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	24 852,78	24 852,78			
Immobilisations en cours	AV	AW					
Avances et acomptes	AX	AY					
<b>TOTAL immobilisations corporelles</b>			<b>106 511,82</b>	<b>85 127,45</b>	<b>21 384,37</b>	<b>26 299,31</b>	Rappel 2054 : <b>106 511,82</b>
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
Autres participations	CU	CV					
Créances rattachées à des participations	BB	BC					
Autres titres immobilisés	BD	BE					
Prêts	BF	BG					
Autres immobilisations financières	BH	BI	630,00		630,00	630,00	
<b>TOTAL immobilisations financières</b>			<b>630,00</b>		<b>630,00</b>	<b>630,00</b>	Rappel 2054 : <b>630,00</b> OK
<b>TOTAL (II)</b>	BJ	BK	<b>108 041,82</b>	<b>86 027,45</b>	<b>22 014,37</b>	<b>26 929,31</b>	<b>OK</b>
Matières premières, approvisionnements	BL	BM	30 392,80		30 392,80	16 956,35	
En cours de production de biens	BN	BO					
En cours de production de services	BP	BQ					
Produits intermédiaires et finis	BR	BS					
Marchandises	BT	BU					
<b>TOTAL Stocks</b>			<b>30 392,80</b>		<b>30 392,80</b>	<b>16 956,35</b>	
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY	18 910,79	697,56	18 213,23	21 255,23	
Autres créances (3)	BZ	CA	59 998,55		59 998,55	41 568,85	
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC					
<b>TOTAL Créances</b>			<b>78 909,34</b>	<b>697,56</b>	<b>78 211,78</b>	<b>62 824,08</b>	DSO moyen N (Nb J) : <b>28,00</b>
Valeurs mobilières de placement Dont actions propres :	CD	CE					
Disponibilités	CF	CG	91 572,35		91 572,35	137 310,05	
<b>TOTAL Trésorerie</b>			<b>91 572,35</b>		<b>91 572,35</b>	<b>137 310,05</b>	Trésorerie nette N : <b>91 572,35</b>
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI	1 726,76		1 726,76	1 940,34	
<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	<b>202 601,25</b>	<b>697,56</b>	<b>201 903,69</b>	<b>219 030,82</b>	BFR N : <b>-67 534,89</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
Ecart de conversion actif (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I À VI)</b>	CO	1A	<b>310 643,07</b>	<b>86 725,01</b>	<b>223 918,06</b>	<b>245 960,13</b>	Rappel Passif N : <b>223 918,00</b>
Renvois :		CP					
(1) Dont droit au bail							
(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes :							
(3) Part à plus d'1 an :		CR					
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks			Créances		
						<b>,06</b>	

# 2051 : Bilan - Passif avant répartition

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2051

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

(\*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au : 31/12/2023

Néant : []

BILAN - PASSIF				Exercice N	Exercice N-1 (*)	
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé : 15 000,00)	DA	15 000,00	15 000,00		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....		DB				
Ecart de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence EK)	DC				
Réserve légale (3)		DD	1 500,00	1 500,00		
Réserves statutaires ou contractuelles		DE				
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF				
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants EJ)	DG				
<b>TOTAL réserves</b>			<b>1 500,00</b>	<b>1 500,00</b>		
Report à nouveau		DH	2 121,73	63 023,18		
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	<b>7 475,42</b>	<b>9 098,55</b>		
Subventions d'investissement		DJ	19 954,62	9 059,25		
Provisions réglementées		DK				
<b>TOTAL (I)</b>		DL	<b>46 051,77</b>	<b>97 680,98</b>		FR N : 24 037,40
Produit des émissions de titres participatifs		DM				
Avances conditionnées		DN				
<b>TOTAL (II)</b>		DO				
Provisions pour risques		DP				
Provisions pour charges		DQ				
<b>TOTAL (III)</b>		DR				
Emprunts obligataires convertibles		DS				
Autres emprunts obligataires		DT				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU				
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV				Rappel 2057 : OK
<b>TOTAL dettes financières</b>						OK
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW				OK
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	77 024,36	99 619,13		
Dettes fiscales et sociales		DY	28 141,87	27 958,77		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		18 001,20		
Autres dettes		EA	72 700,00	2 700,00		Rappel 2057 :
<b>TOTAL dettes d'exploitation</b>			<b>177 866,23</b>	<b>148 279,10</b>		177 866,23
Produits constatés d'avance (4)		EB				OK
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	<b>177 866,23</b>	<b>148 279,10</b>		
Ecart de conversion passif (V)		ED				Rappel Actif N :
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I À V)</b>		EE	<b>223 918,00</b>	<b>245 960,08</b>		223 918,06
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B				-,06
(2) Dont :		1C				
Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1D				
cart de réévaluation libre		1E				
Réserve de réévaluation (1976)		1F				
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		1G				
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1H				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1I				
		1J	175 166,23	145 579,10		
		1K				

# 2052 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFI N° 2052

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

(\*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2023

Néant : [ ]

COMPTES DE RESULTAT	Exercice N						Exercice N-1 (*)
	France		Exportation		Total		
Ventes de marchandises	FA	162 790,25	FB		FC	162 790,25	162 956,73
<b>Production vendue</b>							
Biens	FD		FE		FF		
Services	FG	43 820,52	FH		FI	43 820,52	35 935,44
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	FJ	<b>206 610,77</b>	FK		FL	<b>206 610,77</b>	<b>198 892,17</b>
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO	163 500,00	166 500,00
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	31 116,55	28 087,91
Autres produits (1) (11)					FQ	1,42	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	<b>401 228,74</b>	<b>393 480,08</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	156 094,92	133 044,93
Variation de stock (marchandises)					FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de					FU		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	-13 436,45	5 906,63
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	144 855,85	148 839,74
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	16 257,70	16 263,20
Salaires et traitements					FY	56 613,40	44 307,03
Charges sociales (10)					FZ	27 215,78	24 609,22
Dotations d'exploitation					GA	4 914,95	3 514,86
Sur immobilisations					HS		
is aux amortissements							
dont montant de l'amortissement du fonds de commerce							
is aux provisions					GB		
actif circulant : dotations aux provisions					GC	72,25	149,79
risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	2 778,75	7 318,81
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	<b>395 367,15</b>	<b>383 954,21</b>
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	<b>5 861,59</b>	<b>9 525,87</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)	GI		
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP		
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Intérêts et charges assimilées (6)					GR		
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	<b>5 861,59</b>	<b>9 525,87</b>

# 2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2053

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

(\*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2023

Néant : [ ]

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)			Exercice N	Exercice N-1 (*)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB		4 105,63	2 605,53
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		<b>4 105,63</b>	<b>2 605,53</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF			
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH			
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	HI		<b>4 105,63</b>	<b>2 605,53</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices (X)	HK		2 491,80	3 032,85
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	HL		<b>405 334,37</b>	<b>396 085,61</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	HM		<b>397 858,95</b>	<b>386 987,06</b>
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	HN		<b>7 475,42</b>	<b>9 098,55</b>
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
(2) Dont produits de locations immobilières	HY			
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
(3) Dont Crédit-bail mobilier	HP			
Crédit-bail immobilier	HQ			
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) à compter de 2016	RC			
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D) à compter de 2016	RD			
(9) Dont transferts de charges	A1		31 103,05	27 202,31
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives (A6) / obligatoires (A9)	A9			
dont cotisations facultatives Madelin	A7			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
<b>(7) Détail des produits et charges exceptionnels :</b>			<b>Exercice N</b>	
		<a href="#">Accédez au complément de page Cerfa</a>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
<b>TOTAL général</b>				<b>4 106</b>
<b>(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :</b>			<b>Exercice N</b>	
		<a href="#">Accédez au complément de page Cerfa</a>	Charges antérieures	Produits antérieurs
<b>TOTAL général</b>				

# 2054 : Immobilisations

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2054

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au : 31/12/2023

Néant : []

CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
						1		2		3			
								Consécutives à une réévaluation ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9			
Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	900,00	KE		KF			
Terrains				Dont composants		KG		KH		KI			
Constructions	sol propre	L9		KJ		KK		KL					
	sol d'autrui	M1		KM	33 026,41	KN		KO					
	gales, agenc. et am. des constructions	M2		KP		KQ		KR					
Installations techniques, matériel et outillage industriels				M3		KS	48 632,63	KT		KU			
Autres immobilisations corporelles	gales, agenc. et aménagements divers			KV		KW		KX					
	ériel de transport			KY	17 444,88	KZ		LA					
	ériel de bureau et mobilier informatique			LB	7 407,90	LC		LD					
	allages récupérables et divers			LE		LF		LG					
Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
Avances et acomptes						LK		LL		LM			
TOTAL III						LN	106 511,82	LO		LP			
Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières						1T	630,00	1U		1V			
TOTAL IV						LQ	630,00	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	108 041,82	ØH		ØJ			
CADRE B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence			
						1		2		3			
				Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV	900,00	LW		1X	
Terrains						IP		LX		LY		LZ	
Constructions	sol propre	IQ		MA		MB		MC					
	sol d'autrui	IR		MD		ME	33 026,41	MF					
	gales, agenc. et am. des constructions	IS		MG		MH		MI					
Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	48 632,63	MK		ML	
Autres immobilisations corporelles	gales, agenc. et aménagements divers	IU		MM		MN		MO					
	ériel de transport	IV		MP		MQ	17 444,88	MR					
	ériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	7 407,90	MU					
	allages récupérables et divers	IX		MV		MW		MX					
Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes						NC		ND		NE		NF	
TOTAL III						IY		NG	106 511,82	NH		NI	
Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW	
Autres participations						IØ		ØX		ØY		ØZ	
Autres titres immobilisés						I1		2B		2C		2D	
Prêts et autres immobilisations financières						I2		2E	630,00	2F		2G	
TOTAL IV						I3		NJ	630,00	NK		2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	108 041,82	ØL		ØM	

2055 : Amortissements

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2055

Siret : 53108428300013  
Pôle : POL10 - CONCESSIONS  
Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au : 31/12/2023

Néant : [ ]

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L' EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L' ACTIF)							
CADRE A		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l' exercice	Augmentations : dotations de l' exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l' actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l' exercice
Frais d' établissement et de développement	CY				EL		EN
Fonds commercial	RE				RF		RJ
Autres immobilisations incorporelles	PE		900,00		PF		PH
<b>TOTAL I</b>	RK		900,00		RM		RO
Terrains	PI				PJ		PL
Constructions - Sur sol propre	PM				PN		PQ
Constructions - Sur sol d' autrui	PR		21 897,10		PS	3 302,65	PT
Inst. générales, agencements et aménagements constructions	PV				PW		PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels	PZ		33 462,66		QA	1 612,30	QB
Autres immobilisations corporelles - Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD				QE		QF
Matériel de transport	QH		17 444,88		QI		QJ
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		7 407,92		QM		QN
Emballages récupérables et divers	QP				QR		QS
<b>TOTAL II</b>	QU		80 212,56		QV	4 914,95	QW
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>	ØN		81 112,56		ØP	4 914,95	ØR

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
CADRE B		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net amortissements à la fin de l' exercice	
Immobilisations amortissables	Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6		
	Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
<b>TOTAL I</b>	RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions - Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
Constructions - Sur sol d' autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. gales, agenc. et am. des constructions	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Inst. gales, agenc. am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL II</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d' acquisition de titres de participations TOTAL III	NL						NM						NO
<b>Total général (I + II + III)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)					NY		Total général non ventilé (NW - NY)			NZ

CADRE C					
MOUVEMENTS DE L' EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES					
		Montant net au début de l' exercice	Augmentations	Dotations de l' exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l' exercice
Frais d' émission d' emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

2056 : Provisions inscrites au bilan

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2056

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au : 31/12/2023

Néant : []

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992	IA	IB	IC	ID
Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992	IE	IF	IG	IH
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX
<b>sur immo- bilisations</b>	6A	6B	6C	6D
- incorporelles	6E	6F	6G	6H
- corporelles	02	03	04	05
- titres mis en équivalence	9U	9V	9W	9X
- titres de participation	06	07	08	09
- autres immobilisations financières (1)	06	07	08	09
<b>TOTAL provisions sur actif immobilisé</b>				
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)	6X	6Y	6Z	7A
<b>TOTAL provisions sur actif circulant</b>				
<b>TOTAL III</b>	7B	7Y	7Z	UA
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	7B	7C	7D
<b>Dont dotations et reprises</b>				
- d'exploitation	UE	72,25	13,50	
- financières	UG			
- exceptionnelles	UJ			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.				10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.				
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III du CGI				

Cellules non saisissables à compter de l'exercice 2015

# 2057 : État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2057

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au : 31/12/2023

Néant : [ ]

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3
Créances rattachées à des participations		UL			UM	UN
Prêts (1) (2)		UP			UR	US
Autres immobilisations financières		UT		630,00	UV	UW
<b>TOTAL créances liées à l'actif immobilisé</b>				<b>630,00</b>	<b>630,00</b>	
Clients douteux ou litigieux		VA		746,07		
Autres créances clients		UX		18 164,72		
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	Prov. pour dép. antérieurement constituée : UO	ZI				
Personnel et comptes rattachés		UY				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
Etat et autres collectivités publiques	ôts sur les bénéficiaires	VM		2 260,20		
	e sur la valeur ajoutée	VB		16 712,86		
	res impôts, taxes et versements assimilés	VN				
	ars	VP		14 729,50		
Groupe et associés (2)		VC				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR		26 295,99		
<b>TOTAL créances liées à l'actif circulant</b>				<b>78 909,34</b>	<b>78 909,34</b>	
Charges constatées d'avance		VS		1 726,76		
<b>TOTAUX</b>		VT		<b>81 266,10</b>	<b>81 266,10</b>	VV
(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF				

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A + d'1 an et 5 ans 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	in maximum à l'origine	VG					
	is d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B		77 024,36			
Personnel et comptes rattachés		8C		5 570,60			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D		11 227,78			
Etat et autres collectivités publiques	ôts sur les bénéficiaires	8E					
	e sur la valeur ajoutée	VW		11 324,56			
	igations cautionnées	VX					
	res impôts, taxes et assimilés	VQ		18,93			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI		70 000,00			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K		2 700,00		2 700,00	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
<b>TOTAUX</b>		VY		<b>177 866,23</b>	<b>175 166,23</b>	<b>2 700,00</b>	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ			(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL
Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK					

# 2058-C : Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2058-C

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au :

31/12/2023

Néant : [ ]

## TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

(Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	63 023,18	Affectation aux réserves	- Réserve légale	ZB	
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	9 098,55		- Autres réserves	ZD	
Prélèvements sur les réserves	ØE		Dividendes		ZE	70 000,00
			Autres répartitions		ZF	
<b>TOTAL</b>	ØF	<b>72 121,73</b>	<b>Report à nouveau</b>		ZG	<b>2 121,73</b>
			<b>TOTAL II</b>		ZH	<b>72 121,73</b>

NB : résultat comptable liasse monde (NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

## RENSEIGNEMENTS DIVERS

Exercice N :

Exercice N-1 (\*) :

### 1) Pour toutes les sociétés :

- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7	+		YQ	+	
- Engagements de crédit-bail immobilier				YR	+	
- Effets portés à l'escompte et non échus				YS	+	
- Sous-traitance				YT	2 929,95	921,94
- Locations, charges locatives et de copropriété (dont le montant des loyers de biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	5 922,76	4 937,73
- Personnel extérieur à l'entreprise				YU		19 321,83
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocession)				SS	47 245,18	57 926,62
- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV		
- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	+		ST	88 757,96	65 731,62
<b>Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052</b>				ZJ	<b>144 855,85</b>	<b>148 839,74</b>
Taxe professionnelle, CFE, CVAE				YW	2 676,00	2 811,54
Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS	+		9Z	13 581,70	13 451,66
<b>Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052</b>				YX	<b>16 257,70</b>	<b>16 263,20</b>
Montant de la T.V.A. collectée				YY	46 609,00	52 901,00
Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	63 286,00	48 349,00
Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2008)				ØZ	57 990,00	
Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la 1ère option pour le régime simplifié d'imposition				ØS	+	
- Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société	ZK				+	
- numéro de centre de gestion agréé	XP					0
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice (à compter de 2016)						+
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						+

### 2) Pour les sociétés intégrées :

Société : résultat comme si elle était imposée séparément	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble (*)	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
			Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale	JH		N° SIRET de la mère	JJ	

(\*) Cette zone ne concerne que la société tête de groupe (cases JD, JN, JO, JP, JF)

# 2059-E : Contribution économique territoriale - Valeur ajoutée et effectifs

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS

DGFIP N° 2059-E

Siret : 53108428300013  
Pôle : POL10 - CONCESSIONS  
Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Millésime 2024

Documents liés

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel SEGALOU

Liens : Notice 2032 Notice 1330 CVAE

ATTENTION : ce document sert à l'établissement de la déclaration 1330-CVAE et au calcul du plafonnement de la CET (CGI, art. 1647 B sexies)

Pour les entreprises de crédit, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Néant : [ ] Clôture au : 31/12/2023

## DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	1,40
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

Contrôle **OK**

## CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

### I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	206 611
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	<b>OX</b>	<b>206 611</b>

2052, Ligne FL 206 611

2053, Ligne A3

### II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun)	OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	163 500
Variation positive des stocks	OD	13 436
Transfert des charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	<b>OM</b>	<b>176 936</b>

2052, Ligne FQ 1

2052, Ligne FN

2052, Ligne FO 163 500

Proposition 13 436

### III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	178 572
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	116 456
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	5 923
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 779
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	<b>OJ</b>	<b>303 730</b>

Proposition

2052, Ligne FW 144 856

2058C, Lignes XQ-J8 5 923

2052, Ligne GE 2 779

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

### IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	<b>79 817</b>
-----------------------------	----	---------------

### V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)

SA

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	Cochez : [ ]
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	+
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence - Du	GY	
Période de référence - Au	GZ	
Date de cessation	HR	

Valeur Ajoutée x 1,625% (pour le plafonnement de la CET) **1 297**

# 2059-F : Composition du capital social

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS

DGFIP N° 2059-F

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Millésime 2024

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Documents liés

Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société

Clôture au : 31/12/2023

Néant : [ ]

Nombre total d'associés personnes morales de l'entreprise :

P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes :

P3 15 000

Nombre total d'associés personnes physiques de l'entreprise :

P2 +

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes :

P4 +

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Associé n° 1 :							
Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	Pays (si <> FR)	% de détention	Nb parts ou actions
	SAS	VINCI AIRPORTS	410002075				100,00%
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK	
	12	RUE LOUIS BLERIOT	92500	RUEIL MALMAISON			
Associé n° 2 :							
Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	Pays (si <> FR)	% de détention	Nb parts ou actions
							+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK	
Associé n° 3 :							
Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	Pays (si <> FR)	% de détention	Nb parts ou actions
							+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK	
Associé n° 4 :							
Identification :	Forme juridique	Dénomination	N° Siren	Capital détenu :	Pays (si <> FR)	% de détention	Nb parts ou actions
							+
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK	
Pour saisir les associés suivants :					<b>Total :</b>	100,00%	15 000

Accédez au complément de page Cerfa

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Associé n° 1 :							
Identification :	Titre	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions
							+
Naissance :		Date	N° département	Commune	Pays (si <> FR)	OK	
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK	
Associé n° 2 :							
Identification :	Titre	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	Capital détenu :	% de détention	Nb parts ou actions
							+
Naissance :		Date	N° département	Commune	Pays (si <> FR)	OK	
Adresse :	N°	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)	OK	
Pour saisir les associés suivants :					<b>Total :</b>		

Accédez au complément de page Cerfa

2065 : Impôt sur les sociétés

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2065

Siret : 53108428300013
Pôle : PGL10 - CONCESSIONS
Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Documents liés

Milésime 2024

Utilisateur : CE12011F37BC08204AD - Murlet

Cléture au : 31/12/2023

Table with 2 columns: Description (Si PME innovante, Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art.209-0 B), and a checkbox column.

Section A: IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE. Includes fields for company name, Siret number, address, and previous address.

Section B: ACTIVITÉ. Includes a checkbox for 'Si vous avez changé d'activité, cochez la case' and a 'Cochez : []' field.

Section C: RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D IMPOSITION. Includes a table for tax results and manual corrections.

Section D: IMPUTATIONS. Includes checkboxes for various tax benefits and exemptions like 'Zones franches d'activités' and 'Zones de réhabilitation de la déforestation'.

Section E: CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS. Includes a checkbox for 'Recettes nettes soumises à la contribution 2.50 %'.

Section F: CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ. Includes a checkbox for 'Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%'.

Section G: ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CBC/DAC. Includes checkboxes for international tax declaration options.

Section H: COMPTABILITÉ INFORMATISÉE. Includes a checkbox for 'L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée?' and a field for the software used.

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts.

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

Table for 'Fiche société' with columns: Titre, Nom, Qualité, N°, Nom voie, Code postal, Commune, Si-Salarié, N° agrément, N° SIREN. Includes a signature block at the bottom.

# 2067 : Relevé de frais généraux

Désignation de la société : 27286 - SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'AEROPORT DU PAYS D'ANCENIS

DGFIP N° 2067

Siret : 53108428300013

Pôle : POL10 - CONCESSIONS

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société non intégrée) - Réelle

Millésime 2024

Documents liés

Utilisateur : CE12011F57BCD9B204AD - Muriel

Clôture au : 31/12/2023

## A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ				ADRESSE COMPLÈTE					
N°	Titre	Nom	Emploi	N°	Type voie	Nom voie	Code postal	Commune	Pays (si <> FR)
1	M	BENOITON	RESPONSABLE EXPLOITATION	98		RUE DES TUILIERS	49270	OREE D'ANJOU	
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES					Frais de voyages et de déplacements	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
	Montant des rémunérations de toute nature	Montant des indemnités et allocations diverses	Valeur des avantages en nature	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens	aux immeubles non affectés à l'exploitation	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	47 341	+	+	+	47 341	+		+	47 341
2	+	+	+	+		+		+	
3	+	+	+	+		+		+	
4	+	+	+	+		+		+	
5	+	+	+	+		+		+	
6	+	+	+	+		+		+	
7	+	+	+	+		+		+	
8	+	+	+	+		+		+	
9	+	+	+	+		+		+	
10	+	+	+	+		+		+	
TOTAUX	47 341				47 341				47 341

## B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	+
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	+
<b>Total</b>	

## C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE

Total des dépenses		Bénéfices imposables	
- de l'exercice ..... (total col. 9 + col. 10)	47 341	de l'exercice	Rappel 2058A : 9 967
- de l'exercice précédent	41 344	de l'exercice précédent	12 132

Titre et Nom du signataire : et Qualité du signataire :	MME COMPTABLE	SEGALOU
---	------------------	---------

À : BOUGUENAI Le : 12/04/2024  
Signature :

Date limite de paiement (format MM/AAAA) - Au plus tard le :	09/2024	Notice	Synthèse
Date de paiement effectif (format JJ/MM/AAAA) - IS payé le :	15/05/2024	N° 2073407	

I - IS BRUT	Base	Taux	Montant
I.A - Impôt sur les sociétés de base sur le résultat			
I.A01 - Impôt sur les sociétés au taux normal de 21%	9,36	21 %	1,965
I.A02 - Impôt sur les sociétés au taux réduit de 10%		10 %	0
I.A03 - Impôt sur les sociétés au taux réduit de 10% (montant ajouté à l'impression à la cellule I.A04)		10 %	0
I.A04 - Impôt sur les plus-values nettes		10 %	0
I.A05 - Autre impôt à taux particulier		10 %	0
I.A06 - Ajustement de l'impôt à taux particulier (montant ajouté à l'impression à la cellule I.A04)			
<b>I.A05</b> - Total IS brut (total des lignes I.A01 à I.A04)	<b>9,36</b>		<b>1,965</b>

II - CRÉANCES	Base	Taux	Montant
<b>II.A Créances non reportables et non restituable</b>			
<b>IMPORTANT : Les montants des créances de II.A doivent être portés pour le montant total</b>			
I.A01 - Créance d'impôt sur valeurs mobilières imputables sur IS	16		16
I.A02 - Créance d'impôt étranger, autres que sur valeurs mobilières, imputables sur IS	17		17
I.A03 - VÉL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos	18		18
I.A04 - PRE - Réduction d'impôt pour souscription au capital de sociétés de presse	57		57
I.A05 - Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	44		44
<b>I.A06</b> - Sous-total des lignes I.A01 à I.A04			
<b>I.A07</b> - Montant de l'IS de après imputation des créances non reportables et non restituable (I.A05 - I.A06)			<b>2,482</b>

II.B Créances reportables	Base	Taux	Montant
<b>(au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)</b>			
<b>IMPORTANT : Les montants des créances de II.B doivent être portés pour le montant total. Ceux des exercices antérieurs ne doit composer que le solde restant à imputer</b>			
<b>Créances reportables et non restituable</b>			
I.B01 - MEC - Réduction d'impôt au titre de l'exercice de N	35		35
I.B02 - MEC - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
I.B03 - COM - Réduction d'impôt collective autre que sur le titre de N	72		72
I.B04 - COM - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	143		143
I.B05 - TZM - Réduction d'impôt à taux zéro mobilité au titre de N	97		97
I.B06 - TZM - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	147		147

II.C Créances reportables et restituable	Base	Taux	Montant
I.C01 - CIE - Crédit d'impôt comptabilisé employé au titre de N	65		65
I.C02 - CIE - CICE, uniquement exercices > 12 mois au titre de N-1	135		135
I.C03 - CIE - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
I.C04 - COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre de N	33		33
I.C05 - COR - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)			
I.C06 - RAD - Report en arrière de déficits au titre de N	34		34
I.C07 - RAD - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
I.C08 - CIR - Crédit d'impôt recherche au titre de N	31		31
I.C09 - CIR - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
I.C10 - CIC - Crédit d'impôt recherche collaborative au titre de N	39		39
I.C11 - CIC - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	143		143
I.C12 - LU - Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire au titre de N	36		36
I.C13 - LU - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	145		145
I.C14 - Nouvelles créances non répertoriées de N	0		0
I.C15 - Type de créance portée dans la case 50			
<b>I.C16</b> - Sous-total (total des lignes II.C hors cases 48 et 54 et déduire les cases 55 et 135 dans la limite des cases 54 et 135)			<b>2,482</b>

II.C Créances non reportables et restituable au titre de l'exercice	Base	Taux	Montant
<b>IMPORTANT : Les montants des créances de II.C doivent être portés pour le montant total</b>			
I.C01 - FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	22		22
I.C02 - RAC - Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés	23		23
I.C03 - FAM - Crédit d'impôt famille	24		24
I.C04 - CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques	25		25
I.C05 - BIO - Crédit d'impôt biologique	45		45
I.C06 - PHO - Crédit d'impôt pour production d'œuvres phonographiques	48		48
I.C07 - AUD - Crédit d'impôt pour dépenses de producteurs d'œuvres audiovisuelles	53		53
I.C08 - ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	56		56
I.C09 - LJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	58		58
I.C10 - CPE - Crédit d'impôt en faveur des travaux d'amélioration de la performance énergétique	60		60
I.C11 - COI - Crédit d'impôt cinéma international	63		63
I.C12 - PIR - Crédit d'impôt à taux zéro territorial (PI2Z)	65		65
I.C13 - CDE - Crédit d'impôt Cinéma-mer Produit	66		66
I.C14 - CDE - Solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)	68		68
I.C15 - CSY - Crédit d'impôt spectacle vivant ou en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	70		70
I.C16 - REB - Crédit d'impôt PME pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	87		87
I.C17 - RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques	89		89
I.C18 - CPG - Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate	96		96
I.C19 - HVE - CI en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale	91		91
I.C20 - EOM - Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales	93		93
I.C21 - Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus	49		49
I.C22 - Type de créance portée dans la case 49			
<b>I.C23</b> - Sous-total (total des lignes II.C et déduire les cases 47 et 98 dans la limite des cases 47 et 98)			<b>2,482</b>

II.D Accomptes de l'exercice	Base	Taux	Montant
I.D01 - Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69		69
I.D02 - LTS à payer (I.C23 - I.D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (I.D01 - I.C23) est reporté en case 06			
<b>I.D03</b> - Solde d'IS à payer (I.C23 - I.D01) après imputation	<b>69</b>		<b>69</b>
<b>I.D04</b> - Montant des excédents d'IS constatés (ligne I.D01 - ligne I.C23)	<b>66</b>		<b>66</b>

II.E Déductions utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant	Base	Taux	Montant
I.E01 - Montant d'impôt resté à la charge des acomptes d'IS	38		38

III - MONTANT DE LA CONTRIBUTION SOCIALE SUR L'IS	Base	Taux	Montant
I.I01 - Montant de la contribution sociale	36	3,30 %	1,188
I.I02 - Créance d'impôt étranger, autres que sur valeurs mobilières	19		19
I.I03 - Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (I.I01 - I.I02)			
I.I04 - Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
I.I05 - Le solde de CSB à payer (I.I03 - I.I04) est reporté en case 03 / L'excédent de CSB (I.I03 - I.I04) est reporté en case 08			
<b>I.I06</b> - Solde de contribution sociale à payer (lignes I.I03 - I.I04)	<b>19</b>		<b>19</b>
<b>I.I07</b> - Montant des excédents de contribution sociale constatés (lignes I.I03 - I.I04)	<b>19</b>		<b>19</b>

IV - MONTANT DE LA CONTRIBUTION SUR LES REVENUS LOCATIFS	Base	Taux	Montant
I.V01 - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)			
I.V02 - Montant de l'offre d'allouer au titre de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	37		37
I.V03 - Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (lignes I.V01 + I.V02)			
I.V04 - Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
I.V05 - Le solde de CRL à payer (I.V02 - I.V04) est reporté en case 04 / L'excédent de CRL (I.V02 - I.V04) est reporté en case 09			
<b>I.V06</b> - Solde de contribution annuelle sur les revenus locatifs à payer (lignes I.V02 - I.V04)	<b>37</b>		<b>37</b>
<b>I.V07</b> - Montant des excédents contribution annuelle sur les revenus locatifs constatés (lignes I.V02 - I.V04)	<b>37</b>		<b>37</b>

V - MONTANT DE LA CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	Base	Taux	Montant
I.V01 - Assiette de la contribution temporaire de solidarité	143		143
I.V02 - Montant de la contribution temporaire de solidarité (ligne 143 * 53 %)	75,79		75,79

Récapitulatif - IS et contributions assimilées	IS à payer	Excédents d'IS
Impôt sur les sociétés	1,965	2,988
Contribution sociale	1,188	19
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	37	37
Contribution temporaire de solidarité	75,79	
<b>Total</b>	<b>2,969</b>	<b>2,988</b>
<b>Montant à payer (case 05 - case 18)</b>	<b>2,969</b>	
<b>Montant total de l'excédent (case 11 - case 06)</b>		<b>2,988</b>

Paiement du relèvement de solde d'IS par « imputation d'une autre taxe »	Base	Taux	Montant
<b>Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées, complétez les cases ci-dessous (VA, VS, TVS)</b>			
<b>RAFFÊLEZ-VOUS DU MONTANT DE l'IS À PAYER</b>			
I.S01 - Contribution sociale (VA ou VS ou TVS)			
I.S02 - Date limite de paiement			
I.S03 - Montant à imputer			
<b>I.S04</b> - Montant à payer après imputation d'une autre taxe (case 14 - Montant à imputer)			
<b>RAFFÊLEZ-VOUS DES EXCÉDENTS D'IS</b>			
I.S05 - Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant			

Demande d'imputation sur échéance future IEF (impôts ou taxes réglés par cette modalité)	Base	Taux	Montant
<b>Contribution utilisable pour l'imputation (VA, VS, TVS, PFC, PEC, ICF)</b>			
I.S01 - Date limite de paiement			
I.S02 - Montant à imputer			
<b>I.S03</b> - Remboursement demandé (case 12 - case 15 - Montant à imputer IEF)			

## **A. PERSONNEL SUR PLACE**

La SEAPA emploie à temps plein un responsable d'exploitation, Monsieur Frédéric BENOITON. Cadre territorial détaché auprès de la société, il est en charge de toutes les tâches administratives (statistiques, facturation, suivi des contrats et conventions) et des relations avec le délégant, les usagers et les riverains.

Il travaille en collaboration avec les équipes comptables des Aéroports du Grand Ouest pour le suivi du compte d'exploitation.

Il mobilise, autant que de besoin, les équipes de Nantes Atlantique et des prestataires locaux pour réaliser toutes les interventions techniques nécessaires.

Monsieur Frédéric BENOITON a fait valoir ses droits pour un départ à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

À la suite d'un appel à candidature, Monsieur Cyrille BERTHEBAUD a été choisi pour le remplacer.

## **B. EMPLOIS SUPPORT**

La Société d'exploitation de l'aéroport du pays d'Ancenis est présidée par Monsieur Xavier LORTAT-JACOB, par ailleurs Président des Aéroports du Grand Ouest (Nantes et St Nazaire).

Monsieur Julien BERT, directeur de la SEAPA, est également directeur des opérations de l'aéroport de Nantes.

La comptabilité de la SEAPA est assurée par l'agent comptable des Aéroports du Grand Ouest.

La SEAPA bénéficie de l'assistance administrative et technique du groupe VINCI Airports, notamment pour l'exploitation, les finances et l'informatique (Aéroports du grand Ouest), ainsi que pour le juridique, les achats et la communication (siège de VINCI Airports).

Tarifs	2023	
	1,8%	
	1,0%	
	HT	TTC
Frais de facturation	13,27	15,92
Taxe d'atterrissage		
0<MTOW≤2	7,93	9,52
2<MTOW≤4	14,41	17,29
4<MTOW≤6	20,86	25,03
7≤MTOW≤12	32,76	39,31
par tonne supérieure à 7	1,63	1,96
13≤MTOW≤25	49,15	58,98
par tonne supérieure à 13	3,28	3,94
Stationnement		
par tonne et par heure (<1 jour)	0,38	0,46
par tonne et par 24h (≥1 jour)	9,47	11,36
Redevance passager		
par passager	2,65	3,18
Prolongement d'horaires AFIS		
par heure	28,43	34,12
Ouverture hors horaires AFIS		
par heure	94,80	113,76
Balisage (haute intensité +25%)		
par heure	32,23	38,68
par 1/4 heure	8,06	9,67
arrivée/départ (30 mn)	16,12	19,34
Abri de passage		
par tonne et par 24h	9,47	11,36
Location hangar		
par m <sup>2</sup> et par an	31,01	37,21
Location bungalow		
par m <sup>2</sup> et par an	87,60	105,12
Bureau aérogare		
par m <sup>2</sup> et par an	212,51	255,01
Badge carburant		
caution	24,58	29,50
frais de gestion par mois	8,19	9,83
Photocopie		
l'unité	0,21	0,25
Télécopie		
1 <sup>ère</sup> page	5,48	6,58
pages suivantes	2,73	3,28
Sûreté		
Badge individuel (l'unité)	32,76	39,31
Macaron véhicule (l'unité)	16,39	19,67
Réservation taxi, hôtel		
par transaction	8,19	9,83
Véhicule de location		
par prise en charge	32,76	39,31